

VILLE D'EU

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération N° 2025/209/DEL/8.5

Séance du 25 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 25 septembre à 19 h 15, se sont réunis à la salle Michel Audiard, les membres du Conseil municipal de la Commune de EU, sous la présidence de M. Michel BARBIER Maire en session, par suite de la convocation faite par Monsieur le Maire dans le délai voulu par la loi.

Présents : M. BARBIER Michel, Mme BRIFFARD Claudine, M. GODEMAN Sébastien, Mme DUJEANCOURT Anne, M. LLOPEZ Laurent, Mme INZANI Béatrice, M. MARTIN Jean-Marie Adjoint, Mme DUNEUFGERMAIN Thérèse, Mme DOUDET Catherine, M. BOSCHER Emmanuel, Mme FIRION Isabelle, M. SEIGNEUR Pascal, M. DANJEAN Laurent, Mme ROCHE Karine, M. VASSELIN Julien, M. DENEUFVE Gilbert, M. ADAM Hervé, Mme VANDENBERGHE Isabelle, Mme BOUQUET Marie Odile, M. ACCARD Stéphane, M. MANGEON Stéphen.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Mme CHAVES Hélène par Mme DUJEANCOURT Anne, M. RUELOUX Samuel par Mme BRIFFARD Claudine, Mme DELVAL Isabelle par M. ADAM Hervé, M. CARBONNET Yann par Mme INZANI Béatrice, Mme THERIN Aurélie par M. GODEMAN Sébastien, M. NORBERT Jean par M. BARBIER Michel, Mme GAOUYER Marie-Françoise par Mme DUNEUFGERMAIN Thérèse.

Absent : M. DUCHAUSSOY Joël.

Le secrétariat a été assuré par : M. VASSELIN Julien.

Date de convocation : 19/09/2025	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 21	Nombre de pouvoirs : 7 Absent : 1
Nombre de suffrages exprimés : 26	Votes pour : 26
Votes Contre : 0	Abstentions : 2

**Objet : OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT –
RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH-RU) – CONVENTION AVEC
L'ANAH ET LE DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME**

« La Ville de EU comprend dans son centre-ville un nombre important de logements situés dans des bâtis anciens, qui concentrent des problématiques telles que la vacance, la dégradation, la précarité énergétique, les copropriétés dégradées..., dont le traitement est à envisager par des actions ciblées dans le cadre de périmètres prioritaires d'interventions.

À ce titre, dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain », Ville d'EU et la Ville du TRÉPORT ont engagé une étude pré-opérationnelle d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Renouvellement Urbain (RU) multisites, dispositif pressenti comme le plus adapté pour permettre l'amélioration du parc d'habitat privé sur les deux communes.

.../...

Cette étude, conduite en 2023-2024, a permis de définir les périmètres opérationnels d'intervention, les objectifs qualitatifs et quantitatifs de logements à traiter, les budgets et les outils opérationnels à mobiliser dans le cadre d'une OPAH-RU.

Le périmètre de l'OPAH-RU sera calé sur celui de l'opération de revitalisation de Territoire (ORT) portée par la Communauté de Communes des Villes Sœurs (CCVS), correspondant aux centres-villes des deux communes.

L'OPAH-RU permet, sur une durée de 5 ans, un accompagnement juridique, financier et administratif, assuré par un opérateur spécialisé (« suivi-animation »), à destination des propriétaires réalisant des travaux et, au titre du renouvellement urbain, un volet foncier. Elle permet des financements majorés pour les propriétaires occupants sous plafond de ressources et pour les propriétaires bailleurs s'ils s'engagent à mettre en location leur bien à des ménages sous plafond de ressources et à loyers plafonnés. Depuis 2021, les bailleurs peuvent également bénéficier des aides pour la réalisation d'opérations d'acquisitions-améliorations.

Les travaux d'amélioration des propriétaires sont principalement financés par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH).

Les objectifs globaux de l'OPAH-RU à venir, pour une durée de 5 ans, sont évalués à 175 logements minimum à traiter pour les deux communes, soit 88 logements pour la Ville d'EU et 87 logements pour la Ville du TRÉPORT, répartis comme suit :

- 115 logements occupés par leur propriétaire (58 à EU ; 57 au TRÉPORT) ;
- 30 logements locatifs appartenant à des bailleurs privés (15 à EU ; 15 au TRÉPORT) ;
- 30 logements en copropriétés (soit 6 copropriétés), dont 15 à EU (3 copropriétés) et 15 au TRÉPORT (3 copropriétés).

Les objectifs globaux de l'OPAH-RU seront également confortés par des aides complémentaires portées par les deux communes :

- 50 primes ravalement de façades (25 à EU ; 25 au TRÉPORT) ;
- 6 primes de sortie de vacances supérieure à 2 ans (3 à EU ; 3 au TRÉPORT) ;
- 4 primes de sortie de vacances supérieure à 5 ans (2 à EU ; 2 au TRÉPORT) ;
- 10 aides dans le cadre de surcoûts générés en secteur protégé (8 à EU ; 2 au TRÉPORT) ;
- 10 aides aux travaux en parties communes en monopropriétés (5 à EU ; 5 au TRÉPORT) ;
- 5 majorations de l'aide aux travaux en parties communes en monopropriétés dans le cas de création d'un accès indépendant aux étages de commerces (3 à EU ; 2 au TRÉPORT).

La mise en œuvre de l'opération, appelée communément « suivi-animation », sera confiée à un opérateur recruté dans le cadre d'une procédure de marché public, pour laquelle la constitution d'un groupement de commandes entre les deux communes a été autorisée par délibération du conseil municipal en date du 1^{er} octobre 2024.

Le montant prévisionnel de l'enveloppe consacrée aux aides aux travaux sur 5 ans est estimé à 5 372 210 euros, financé à hauteur de 4 308 910 euros par l'ANAH, 549 050 euros par la Ville d'EU et 514 250 euros par la Ville du TRÉPORT.

Le coût prévisionnel de la mission de suivi animation est estimé à 253 000 euros après subventions de l'ANAH et du Département, soit 126 500 euros par commune pour la durée de l'opération.

Aussi, le Conseil Municipal est-il invité à approuver les termes du projet de convention (jointe à la présente délibération d'OPAH-RU et à autoriser la signature de la convention à intervenir avec l'ANAH et le Département de la Seine-Maritime.

.../...

Délibération N° 2025/209/DEL/8.5

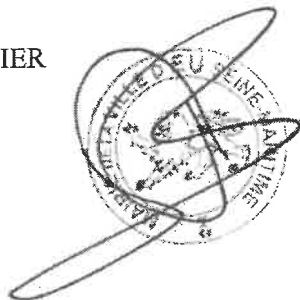
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29,
Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L. 303-1, R. 327-1, L. 321-1 et suivants, R. 321-1 et suivants,
Vu le règlement général de l'Agence nationale de l'habitat,
Vu la convention d'Opération de revitalisation de territoire (ORT) prise en application de l'article L.303-2 du code de la construction et de l'habitation, dont l'avenant a été signé le 15 mars 2024,
Vu le projet de convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) multisite des centres-villes d'EU et du TRÉPORT,
Considérant que le parc de logements privés anciens de la Ville d'EU nécessite des actions d'amélioration de l'habitat, afin d'être préservé et valorisé,
Considérant que la convention ORT, dans le cadre de son Axe 1, prévoyait une étude pré-opérationnelle qui a été conduite en 2023-2024,
Considérant que cette étude conclut en la nécessité de la mise en œuvre d'une OPAH-RU sur le centre-ville de EU,
Considérant que la Ville D'EU s'est engagée, aux côtés de la Ville du TRÉPORT, du Département de la Seine-Maritime et de l'État, notamment, dans la signature d'une convention d'ORT dont les périmètres recouvrent, pour les Villes d'EU et du TRÉPORT, ceux de la future OPAH-RU,
Considérant que la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) a donné un avis favorable, avant sa signature,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- **ÉMET UN AVIS FAVORABLE** à la mise en place de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) multisite des centres-villes d'EU et du TRÉPORT ;
- **APPROUVE** les termes du projet de convention d'OPAH-RU des centres-villes d'EU et du TRÉPORT, annexé à la présente délibération ;
- **DIT**, qu'en application de l'article L.303-1 du code de la construction et de l'habitation, le projet de convention sera mis à la disposition du public pendant une durée d'un mois, préalablement à sa signature ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer pour le compte de la Ville d'EU ladite convention à intervenir avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et le Département de la Seine-Maritime, sous réserve de l'avis favorable de la DREAL, ainsi que tout avenant à intervenir, et à prendre toute mesure et signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ».

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en séance
Le Maire,
Michel BARBIER



Le secrétaire de séance,
Julien VASSELIN

A handwritten signature in ink, which appears to read "Julien Vasselín".

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le 26 SEP. 2025

ID : 076-217602556-20250925-2025209DEL-DE



Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain

OPAH-RU des centres-villes d'Eu & du Tréport

Période 2026 - 2030



La présente convention est établie :

Entre

La commune du Tréport, « maître d'ouvrage » selon la convention de partenariat constitutive d'un groupement de commandes signée le 24 septembre 2024, représentée par Monsieur Laurent JACQUES, maire

La commune d'Eu, « le mandant » selon la convention de partenariat constitutive d'un groupement de commandes signée le 24 septembre 2024, représentée par Monsieur Michel BARBIER, maire

L'État, représenté en application de la convention de délégation de compétence par Monsieur Bertrand BELLANGER, président du Conseil départemental,

l'Agence nationale de l'habitat, établissement public à caractère administratif, sis 8 avenue de l'Opéra 75001 Paris, représentée en application de la convention de délégation de compétence par M. Bertrand BELLANGER, Président du Conseil Départemental, et dénommée ci-après « Anah »,

Le Département de la Seine-Maritime, représenté par son Président, Bertrand BELLANGER, et dénommé ci-après « le Département »

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 303-1 (OPAH) / R. 327-1 (PIG), L. 321-1 et suivants, R. 321-1 et suivants,

Vu le règlement général de l'Agence nationale de l'habitat,

Vu la circulaire n°2002-68/UHC/IUH4/26 relative aux opérations programmées d'amélioration de l'habitat et au programme d'intérêt général, en date du 8 novembre 2002,

Vu le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD), adopté par le Conseil Départemental de Seine-Maritime, le 7 décembre 2023,

Vu la Convention de partenariat constitutive d'un groupement de commandes pour la mise en œuvre d'une OPAH-RU multisites entre la ville du Tréport et la ville d'Eu, en date du 24 septembre 2024,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la Ville du Tréport, approuvé par délibération municipale du 20 décembre 2007 et sa modification approuvée le 3 juillet 2012,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la Ville d'Eu, approuvé par délibération municipale du 28 juin 2013,

Vu la convention d'Opération de Revitalisation de territoire (ORT) prise en application de l'article L.303-2 du code de la construction et de l'habitation dont l'avenant a été signé le 15 mars 2024,

Vu la délibération de l'assemblée délibérante de la Ville du Tréport, collectivité maître d'ouvrage de l'opération, en date du autorisant la signature de la présente convention,

Vu la délibération de l'assemblée délibérante de la Ville d'Eu, collectivité maître d'ouvrage de l'opération, en date du autorisant la signature de la présente convention,

Vu l'avis de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat, en application de l'article R. 321-10 du code de la construction et de l'habitation, en date du ...,

Vu l'avis du délégué de l'Anah dans la Région en date du...

Vu la mise à disposition du public du projet de convention d'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) du ... au ... à ... en application de l'article L.303-1 du code de la construction et de l'habitation,

Il a été exposé ce qui suit :

Table des matières

Préambule	5
Chapitre I – Objet de la convention et périmètre d'application	10
Article 1 – Dénomination, périmètre et champs d'application territoriaux	10
1.1. Dénomination de l'opération.....	10
1.2. Périmètre et champs d'intervention.....	10
Chapitre II – Enjeux de l'opération	12
Article 2 – Enjeux	12
Chapitre III – Description du dispositif et objectifs de l'opération	13
Article 3 – Volets d'action	13
3.1. Volet urbain.....	13
3.2. Volet foncier.....	14
3.3. Volet immobilier.....	17
3.4. Volet lutte contre l'habitat indigne et très dégradé.....	18
3.5. Volet copropriété en difficulté.....	19
3.6. Volet rénovation énergétique et lutte contre la précarité énergétique.....	19
3.7. Volet travaux pour l'autonomie de la personne dans l'habitat.....	21
3.8 Volet social.....	21
3.9. Volet patrimonial et environnemental.....	22
3.10. Volet économique et développement territorial.....	23
3.11. Autres volets spécifiques.....	24
Article 4 – Objectifs quantitatifs de réhabilitation	24
4.1. Objectifs quantitatifs globaux de la convention.....	24
4.2. Objectifs quantitatifs portant sur les logements subventionnés par l'Anah.....	24
Chapitre IV – Financements de l'opération et engagements complémentaires	26
Article 5 – Financements des partenaires de l'opération	26
5.1. Financements de l'Anah.....	26
5.2. Financements de la Ville du Tréport (collectivité Maître d'Ouvrage).....	27
5.3. Financements de la Ville d'Eu.....	28
5.4 Financements du Département de Seine-Maritime.....	30
Chapitre V – Pilotage, animation et évaluation	32
Article 7 – Conduite de l'opération	32
7.1. Pilotage de l'opération.....	32
7.2. Suivi-animation de l'opération.....	33
7.3. Évaluation et suivi des actions engagées.....	35
Chapitre VI – Communication	36
Article 8 - Communication	36
Chapitre VII – Prise d'effet de la convention, durée, révision, résiliation et prorogation	37
Article 9 - Durée de la convention	37
Article 10 – Révision et/ou résiliation de la convention	37
Article 11 – Transmission de la convention	37

Préambule

Partagé entre les départements de la Seine-Maritime et de la Somme, le territoire littoral et rural de la Communauté de Commune des Villes Sœurs est attractif sur le plan économique, par son pôle touristique dynamique. Malgré l'importance des activités productives, ses sites patrimoniaux remarquables, ses paysages, l'intercommunalité connaît d'importantes disparités sociales et territoriales, notamment sur les deux communes principales que sont Eu et Le Tréport, avec un constat de perte de vitesse des villes-centres face aux communes périurbaines.

Les communes d'Eu et du Tréport sont toutes les deux signataires du dispositif Petites Villes de demain (PVD), qu'elles ont porté ensemble. Aussi, elles sont intégrées à l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT), portée par la Communauté de Communes de Villes Sœurs (CCVS). Dans ce contexte, elles sont engagées dans la réalisation d'un projet de territoire devant conduire à la redynamisation de leur centre-ville dans lequel s'inscrit pleinement la mise en place d'une OPAH-RU. C'est dans ce contexte qu'une étude pré-opérationnelle a été réalisée.

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Les Villes d'Eu et du Tréport se sont inscrites dans le programme Petites villes de demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du 26 octobre 2021. Cette convention d'adhésion engage les Collectivités bénéficiaires à mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation. La labellisation au programme Petites Villes de Demain a constitué ainsi une véritable opportunité pour les deux communes et le territoire afin de déclencher une dynamique vertueuse de projets.

Les axes suivants ont ainsi été définis dans la convention PVD :

- Axe 1 – Améliorer l'habitat avec la lutte contre la précarité des logements et la rénovation énergétique ;
- Axe 2 – Lutter contre la vacance commerciale et agir pour le maintien des commerces et des activités de proximité ;
- Axe 3 – Déployer une offre de mobilité adaptée aux besoins des habitants.

Avant cela les communes se sont associées à la Communauté de communes des Villes Sœurs pour définir une stratégie de revitalisation, permettant de mutualiser les projets, tout en assurant leur complémentarité et leur cohérence à l'échelle intercommunale. Intégrés dans le projet de territoire de l'EPCI, Eu et le Tréport ainsi que les communes de Mers-les-Bains, Criel-sur-Mer, Gamaches et Ault ont été signataires d'une convention de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) de la CC des Villes-Sœurs le 9 décembre 2019.

Ladite convention a fait l'objet d'un avenant n°1, signé le 15 mars 2024, qui a intégré à la convention ORT l'ensemble des éléments élaborés dans le cadre du programme PVD des Villes d'Eu et du Tréport.

Les axes suivants ont ainsi été définis dans la convention ORT :

- Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville ;
- Axe 2 – Favoriser un développement économique équilibré artisanal et commercial ;

- Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;
 Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;
 Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et aux services publics.

Enfin il est rappelé que les axes suivants ont été définis dans le cadre du PCAET (6 décembre 2022) :

- Axe 1 – Adapter l'habitat et le tertiaire aux effets du changement climatique et aux évolutions du contexte sociologique ;
 Axe 2 – Accompagner et orienter le développement économique vers la transition énergétique ;
 Axe 3 – Optimiser les mobilités existantes ;
 Axe 4 – Bien vivre ensemble sur le territoire ;
 Axe 5 – Maintenir une activité agricole préserver les paysages et la ressource en eau ;
 Axe 6 – Préserver un littoral attractif et aménagé pour développer un nouveau tourisme durable, industriel.

L'étude pré-opérationnelle a permis de définir les périmètres de la future OPAH-RU multisites sur lesquels quelques indicateurs clés permettent de caractériser les particularités de leurs centres-villes.

Sur Eu :

- 6 653 habitants à l'échelle de la commune, -1,2% par rapport à 2014.
- 2 113 logements privés sur le périmètre d'étude.
- Dont 25 % de logements collectifs en copropriété (soit 539 logements) et 20 % en monopropriété (soit 432 logements).
- 1 432 propriétaires non occupants (68%) et 681 propriétaires occupants (32 %).
- Un revenu médian de 21 200 € supérieur à celui de la CCVS.

Sur Le Tréport :

- 4 441 habitants sur la commune, -2% par rapport à 2014.
- 2 650 logements privés sur le périmètre d'étude.
- Dont 36 % de logements collectifs en copropriété soit 953 logements et 18 % de logements en monopropriété soit 484 logements.
- 2 231 propriétaires non occupants (84 %) et 419 propriétaires occupants (16 %).
- Un revenu médian de 18 580 € supérieur à celui de la CCVS.

Le diagnostic réalisé dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle a permis de mettre en avant les enjeux en matière d'habitat privé sur les deux centres-villes avec un potentiel important identifié sur l'ensemble des volets qui font une OPAH-RU (lutte contre l'habitat indigne et très dégradé, lutte contre la précarité énergétique, adaptation à la perte de l'autonomie, remise sur le marché de logements à loyers maîtrisés, copropriétés...), dont certaines caractéristiques sont exposées ci-après.

Sur Eu :

- **Un parc de logements anciens et énergivores** avec 114 logements identifiés avec des DPE énergivores (selon la base de l'ADEME : 10% en F et 7% en G) et près de 426 ménages en situation de précarité énergétique (source Geodip, IRIS basse-ville).
- **Un enjeu en matière de vacance de logements.** L'outil Zero Logement vacant permet d'identifier 112 logements potentiellement vacants à l'échelle de la Ville d'Eu dont 35 situations de vacance confirmées. Lors du repérage du bâti dégradé réalisé dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle, 55

adresses, soit 66 logements ont été identifiées avec des besoins de travaux comme vacantes ou potentiellement vacantes selon une observation extérieure du bâti.

- **Un enjeu de lutte contre l'habitat indigne et très dégradé** avec 54 bâtiments identifiés avec des besoins de travaux importants ou lourds (41 individuels, 6 monopropriétés et 7 autres). Un parc privé potentiellement indigne à 3,5 %.
- **Un besoin d'adaptation des logements à la perte de l'autonomie** avec 413 propriétaires de plus 60 ans dont 208 de 75 ans et plus.
- **3 copropriétés** identifiées avec des taux d'impayés préoccupants.

Sur Le Tréport :

- **Un parc de logements anciens et énergivores** avec 196 logements identifiés avec des DPE énergivores (selon la base de l'ADEME : 14% en F et 15% en G) et près de 324 ménages en situation de précarité énergétique (source Geodip, IRIS basse-ville).
- **Un enjeu en matière de vacance de logements.** L'outil Zero Logement vacant permet d'identifier 168 logements potentiellement vacants à l'échelle de la Ville du Tréport dont 38 situations de vacance confirmées. Lors du repérage du bâti dégradé réalisé dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle, 77 adresses, soit 114 logements, ont été identifiées comme totalement vacantes.
- **Un enjeu de lutte contre l'habitat indigne et très dégradé** avec 101 bâtiments identifiés avec des besoins de travaux importants ou lourds (62 individuels, 19 copropriétés, 17 monopropriétés et 3 autres). Un parc privé potentiellement indigne à 7,4 %.
- **Un besoin d'adaptation des logements à la perte de l'autonomie** avec 275 propriétaires de plus 60 ans dont 142 de 75 ans et plus.
- **17 copropriétés** identifiées avec des besoins de travaux importants ou lourds, 5 avec des taux d'impayés supérieurs à 25 % et 2 copropriétés cumulant dégradation extérieure et taux d'impayés.

Enfin, l'étude pré-opérationnelle a permis une hiérarchisation des adresses identifiées selon deux niveaux d'intervention permettant de préparer efficacement le futur suivi animation : les adresses à traiter de manière incitative et préventive (adresse avec des besoins de travaux moyens ou des propriétaires a priori volontaires pour la réalisation de travaux) ou à cibler en intervention renforcée (forte dégradation, propriétaires a priori non volontaire, situations bloquées, ...).

Sur Eu :

- 165 adresses à traiter de manière incitative ou préventive ;
- 8 adresses ciblées en intervention renforcée concernant des situations identifiées comme complexes au regard des éléments collectés dans l'étude.

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le

SLO

ID : 076-217602556-20250925-2025209DEL-DE



Sur le Tréport :



- 174 adresses à traiter de manière incitative ou préventive ;
- 11 adresses ciblées en intervention renforcée concernant des situations identifiées comme complexes au regard des éléments collectés dans l'étude.

L'ensemble de ces éléments justifie la mise en place d'un dispositif de type OPAH-RU afin de prendre en compte les particularités des deux centres-villes. Les potentiels de réhabilitation importants tant en volume qu'en matière de degré de dégradation comme de complexité des situations (vacance, propriétaires non volontaires, copropriétés, ...) nécessitent une action forte et ciblée que seule une OPAH-RU peut permettre.

Il est précisé que la Communauté de Communes des Villes Sœurs s'oriente vers le choix de signer un Pacte Territorial pour les volets 1 et 2. Le périmètre de l'OPAH-RU sera exclu du Pacte.

En matière de lutte contre la vacance, la future OPAH-RU sera réalisée en articulation avec l'expérimentation Zéro Logement Vacants à l'échelle de la CC des Villes Sœurs.

À l'issue de ce constat il a été convenu ce qui suit :

Chapitre I – Objet de la convention et périmètre d'application.

Article 1 – Dénomination, périmètre et champs d'application territoriaux

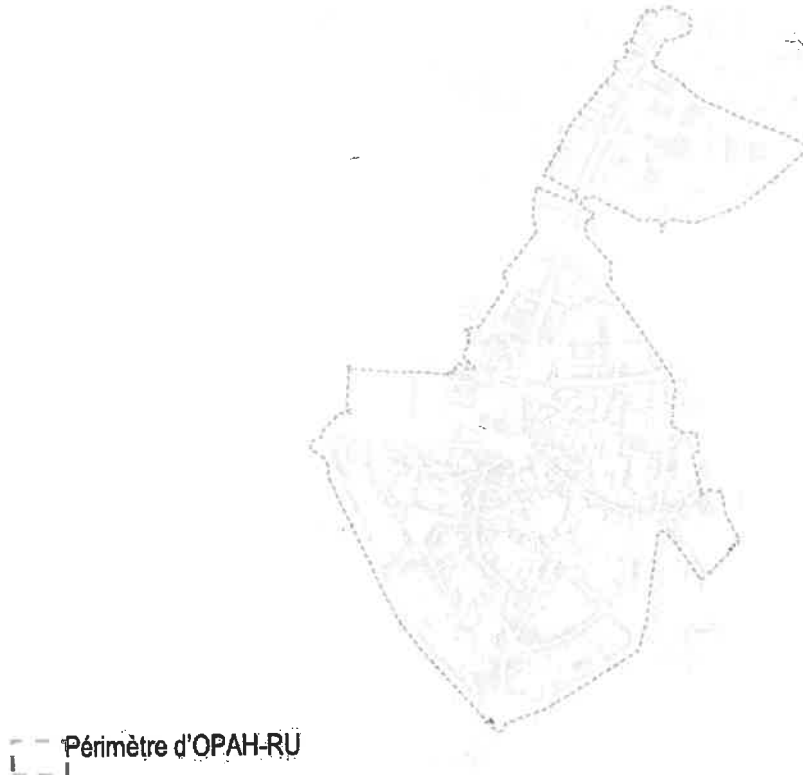
1.1. Dénomination de l'opération

La commune d'Eu, la commune du Tréport, le Département de la Seine-Maritime, l'État et l'Anah décident de réaliser l'OPAH-RU des centres-villes d'Eu & du Tréport.

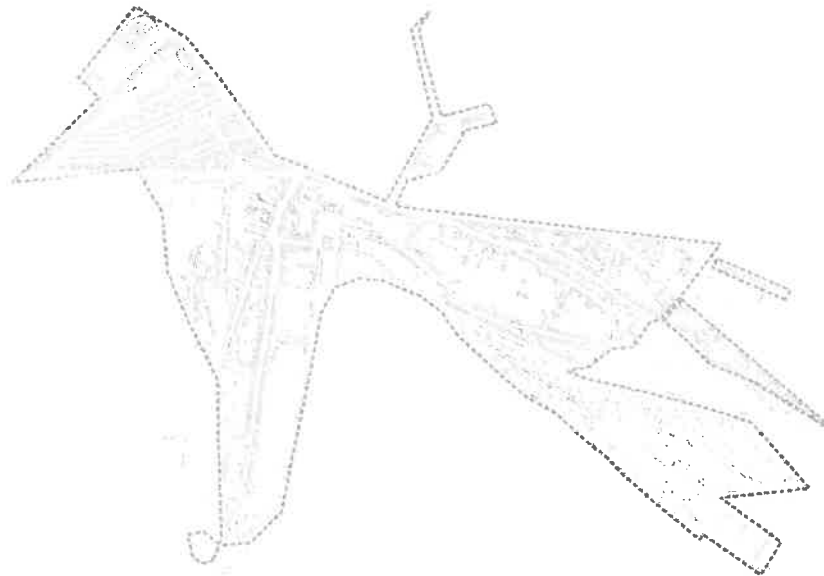
1.2. Périmètre et champs d'intervention

Le périmètre d'intervention se définit comme suit (liste des rues en annexe n°1 pour Le Tréport, n°2 pour Eu) :

Périmètre OPAH-RU sur Eu



Périmètre OPAH-RU sur Le Tréport



 Périmètre d'OPAH-RU

Les champs d'intervention sont les suivants :

- L'action envers les propriétaires occupants et bailleurs en monopropriété comme en copropriété
- La lutte contre l'habitat dégradé et/ou vacant
- La lutte contre la précarité énergétique
- L'adaptation des logements à la perte d'autonomie
- Le financement de logements locatifs conventionnés.

Chapitre II – Enjeux de l'opération

Article 2 – Enjeux

La mise en place d'une OPAH-RU vise à mettre en œuvre des réponses adaptées aux enjeux locaux sur les centres-villes d'Eu et du Tréport. Il s'agit d'apporter des leviers financiers et une ingénierie dédiée aux propriétaires afin d'intensifier les dynamiques de réhabilitation du parc privé sur les centres-villes et de répondre aux enjeux identifiés dans l'étude pré-opérationnelle :

- Le traitement de l'habitat dégradé et/ou vacant,
- L'amélioration de la performance énergétique du parc privé ancien et la lutte contre la précarité énergétique,
- Le développement d'une offre locative privée abordable et de qualité,
- L'accompagnement des ménages locaux dans leurs parcours résidentiels et notamment l'accession à la propriété des ménages modestes permettant de rénover des logements en centres-villes et l'adaptation des logements au vieillissement afin de favoriser le maintien à domicile,
- La valorisation du patrimoine et l'amélioration du cadre de vie avec une intervention sur les façades portée par les communes,
- Le traitement des copropriétés.

La centralité des 2 communes présente des signes de perte d'attractivité et une concentration d'habitat dégradé et vacant. Il s'agira de répondre à un enjeu de reconquête de leur parc privé ancien.

Les enjeux opérationnels sont ainsi multiples :

Le traitement de l'habitat alliant aspects patrimoniaux, énergétiques et d'habitabilité :

- L'incitation à la remise à niveau de logements qui ne répondent plus aux normes contemporaines d'habitabilité et aux enjeux de sobriété énergétique (travaux d'amélioration et de remises aux normes de l'habitat) ;
- La valorisation des qualités architecturales du patrimoine local en accompagnant et encadrant des projets vertueux, tout en faisant évoluer l'habitat en accord avec les besoins actuels des ménages ;
- La mise en œuvre de procédures de lutte contre l'habitat indigne (résorption des situations de mise en sécurité, d'insalubrité et de non-décente) avec la mobilisation de l'ensemble des acteurs compétents ;
- La reconquête des étages de commerces avec une maîtrise de l'évolution des linéaires commerciaux et le maintien de la mixité des usages.

L'accompagnement des propriétaires occupants (publics modestes et très modestes) :

- Favoriser l'accompagnement des propriétaires occupants aux revenus modestes et très modestes, dans leurs projets de travaux en centre-ancien, en réduisant les restes à charges ;
- Favoriser la remise sur le marché de logements vacants et rénovés en encourageant l'accession avec travaux (en particulier dans le tissu de maisons individuelles) ;
- Permettre le maintien à domicile des ménages seniors à proximité des équipements et commerces.

L'accompagnement et l'encadrement des propriétaires bailleurs et investisseurs :

- Développer une offre locative abordable et de qualité dans les périmètres de centres-anciens ;
- Le repérage et le traitement du parc locatif indigne ;

- Favoriser la remise sur le marché de logements vacants par le développement d'une nouvelle offre locative abordable et de qualité ;
- Capter les multipropriétaires et investisseurs comme interlocuteurs privilégiés du présent dispositif et accompagner leurs stratégies patrimoniales par les outils de conventionnement avec travaux et ou l'intermédiation locative ;
- Favoriser la fluidité des parcours résidentiels notamment pour les jeunes ménages en début de parcours en les accompagnant dans leurs projets de rénovation.

Chapitre III – Description du dispositif et objectifs de l'opération.

Article 3 – Volets d'action

3.1. Volet urbain

3.1.1 Descriptif des actions portées par les communes

3.1.2 Objectifs

Dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle OPAH-RU, plusieurs enjeux ont été identifiés en lien direct avec ces actions portées par la collectivité :

- Des aménagements à effectuer pour valoriser le patrimoine.

Les objectifs pour ce volet sont de mettre en place un cadre de vie plus attractif dans les centres-villes d'Eu et du Tréport en lien avec les projets en cours ou projetés.

La ville d'Eu, engagée dans une démarche Petites Villes de demain (PVD) et ORT, a pu bénéficier d'études sur les commerces, sur le logement et, par le biais de l'EPFN, bénéficier d'une étude pré-opérationnelle d'urbanisme pour l'attractivité du centre-ville.

Cette étude de l'EPFN a débouché sur un plan guide et des fiches actions déclinées de la manière suivante :

- Définir une identité forte dès l'entrée de ville en identifiant les points forts à valoriser, en travaillant la signalétique et le réseau de cheminement doux et de qualité (faire une ville « marchable », propice à la déambulation et au mieux vivre ensemble) ;
- Disposer de leviers sur les propriétaires de commerce afin les accompagner dans le maintien du linéaire commercial, voire son développement (adaptation des cellules commerciales et accès aux étages en vue de la mise sur le marché de nouveaux logements) ;
- Recomposer les espaces publics pour redonner la place aux piétons, pour redynamiser le centre-ville et articuler les lieux partagés ;
- Anticiper, maîtriser et accompagner les mutations à venir au service d'une vision cohérente et d'avenir pour la ville en envisageant une mutation des friches en centre-ville et en périphérie (augmenter l'offre de logements en centre-ville, repenser le stationnement et réhabiliter le patrimoine public).

Les indicateurs de résultats sur le volet urbain sont les suivants à Eu, en lien avec l'étude EPFN :

- Requalification de la future friche de l'hôpital par un réaménagement complet (pôle administratif,

logements, services, ...);

- Requalification des trois places de centre-ville pour un centre-ville fédérateur ;
- Requalification des entrées de ville (plan de circulation, stationnement, mobilités douces, réaménagement des parcours urbains).

La Ville du Tréport, qui accuse la baisse démographique la plus importante des trois Villes Sœurs, tente d'identifier depuis plusieurs années les causes et les enjeux de cette dévitalisation, notamment dans les quartiers anciens (quartiers des Cordiers, Vieux Tréport, Salines). Le programme Petites Villes de Demain (PVD), auquel la commune a également adhéré, a permis d'établir les axes suivants en matière de mobilité et d'aménagement des espaces publics :

- Déployer une offre de mobilité adaptée aux besoins des habitants ;
- Requalifier et aménager l'espace public afin de faciliter l'accès au centre-ville et de développer les connexions et les mobilités douces.

Les projets suivants entrent dans ce cadre :

- Requalification du quai François 1^{er} (plan de circulation, mobilités douces, aménagements le long des commerces, restaurants... face au port) ;
- Requalification du quartier de la gare dans le cadre du projet de réhabilitation de la gare en « Maison du Tourisme et des mobilités » porté par la C CVS ;
- Requalification du boulevard du Calvaire (sécurisation et développement des cheminements doux piétonnier/cyclable).

3.2. Volet foncier

3.2.1 Descriptif du dispositif

Dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle, une liste d'immeubles prioritaires dégradés et/ou vacants a été dressée pour chaque commune (cf. annexes n°4 et n°5).

Il appartiendra dans le cadre du suivi-animation de poursuivre ce travail d'identification et de traitement de ces adresses en évaluant :

- Le potentiel d'intervention de chaque immeuble (localisation stratégique, remise sur le marché de logements vacants, étages de commerces, transformation d'usage etc.),
- Les situations de blocages qui persistent (vacants de longue date, refus connus des propriétaires de réaliser des travaux...),
- Ou à l'inverse l'identification de projets à accompagner dans le cadre de l'OPAH RU.

En fonction de la situation identifiée lors de l'étude pré-opérationnelle mais aussi en fonction des mutations récentes en matière de propriété et l'émergence de projets associés, il s'agira dans le cadre de l'OPAH RU de flécher les outils adéquats alliant outils incitatifs (aides financières aux travaux et accompagnement renforcé) et les outils coercitifs lorsque nécessaire (polices LHI, ORI et recyclage). En effet, dans certaines situations, lorsque l'état de dégradation et/ou le peu d'intérêt des propriétaires pour leur réhabilitation rendraient inefficaces les incitations de l'OPAH-RU, des mesures plus coercitives pourraient être déclenchées par les communes d'Eu et du Tréport en lien avec la C CVS.

Des analyses spécifiques seront également prévues en début d'opération afin d'orienter les hypothèses opérationnelles et les actions à engager en fonction de la défaillance ou non du propriétaire. Le recours à

des procédures spécifiques sera étudié : choix des procédures adéquates, déroulement, exemples de délibération... Les communes mobiliseront l'ensemble de leurs ressources pour permettre l'identification et la prise de contact avec les propriétaires.

La déclinaison de l'intervention en matière de renouvellement urbain :

- ***Des interventions dans le cadre de la Lutte contre l'Habitat Indigne et très dégradé***

(Cf. volet correspondant : 3.4)

- ***La mise en œuvre de projets de recyclage foncier et immobilier et d'Opérations de Restaurations Immobilières (ORI)***

De façon parallèle à l'OPAH-RU, si certaines situations le nécessitent, les collectivités mettront en place des ORI et/ou des projets de recyclage avec une maîtrise publique.

Le premier objectif de l'ORI est d'inciter le propriétaire à réaliser un programme de travaux global améliorant l'habitabilité de l'immeuble par l'intermédiaire d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) travaux et des aides financières attractives de l'OPAH-RU. Néanmoins, en cas de refus du propriétaire de réaliser ces travaux, la MOA pourra se substituer à ce dernier afin d'assurer la requalification de ces immeubles stratégiques. Dans les situations très spécifiques d'immeubles sous arrêtés avec Interdiction Définitive d'Habiter les procédures adéquates seront aussi à engager (expropriation des immeubles insalubres ou menaçant ruine, état d'abandon manifeste). Ces actions coercitives permettront à la collectivité de mettre fin à l'état de déshérence et de récupérer le bien si elle le souhaite pour toute opération d'aménagement ou de réhabilitation.

En cas de propriétaires privés défaillants et/ou la présence d'une volonté publique d'intervenir sur des immeubles / îlots stratégiques, un recyclage avec une maîtrise d'ouvrage publique pourra être décidé. La maîtrise d'ouvrage pourra ainsi, par la maîtrise du foncier, soit se positionner en intermédiaire par la revente d'un immeuble ou d'un ensemble bâti à un opérateur privé soit assurer un projet de recyclage sous maîtrise publique en mobilisant des partenariats spécifiques (EPF, bailleurs sociaux, etc.). L'opérateur de l'OPAH-RU devra accompagner la maîtrise d'ouvrage et les communes dans l'identification des situations, des raisons des blocages et des orientations opérationnelles à prendre. Les compléments apportés par les études de cas et de faisabilité permettront ainsi d'évaluer d'une part l'opportunité de lancer une ORI sur plusieurs adresses et de vérifier l'éligibilité aux financements RHI-THIRORI.

- ***Veille foncière***

Tout au long de l'opération, une veille foncière sera menée afin de suivre précisément les transactions foncières à l'échelle des périmètres opérationnels. Elle s'appuiera notamment sur un suivi des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA). Ces informations permettront à l'opérateur de mettre à jour la base d'adresses établie lors de l'étude pré-opérationnelle indiquant les immeubles stratégiques à réhabiliter dans le cadre de l'OPAH-RU.

À partir de ces éléments, il est précisé les missions suivantes :

- A la réception de chaque DIA, les communes prendront attache avec le futur acquéreur afin de le tenir informé des aides et de l'accompagnement possible avec l'OPAH-RU ;
- Une visite des logements ou immeubles d'habitation faisant l'objet d'une DIA et faisant partie de la

liste d'immeubles repérés comme stratégiques et prioritaires pourra être programmée. Il s'agira d'un diagnostic sommaire de l'état du bien à destination du futur acquéreur ;

- Pour les immeubles stratégiques où les situations de blocages et/ou de vacance persistent, une visite pourra aussi être réalisée pour faciliter la recherche d'acquéreurs ou d'investisseurs (évaluation sommaire des besoins de travaux). Il s'agit d'une démarche pro-active pour capter des investisseurs potentiels.

Plus précisément dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle, environ 20 adresses par communes ont fait l'objet de visites permettant de préciser une nécessité d'intervention renforcée sur les adresses suivantes, à confirmer en phase opérationnelle par des études de faisabilités.

Eu :

- 10 bd Gambetta
- 13 rue du Marché Saint-Jacques
- 16 rue Paul Bignon
- 16 rue des Frères Anguier
- 21 rue Paul Bignon
- 33 bd Hélène
- 60 rue Paul Bignon
- 2 rue Paul Bignon

Le Tréport :

- 77 rue Saint-Nicolas
- 1 rue Jules Dautresire
- 2 rue Notre-Dame
- 8 rue Jules Dautresire
- 2 rue des Pêcheurs
- 3 rue Suzanne
- 8 rue Saint-Eloi
- 17 rue Claude Testu
- 19 rue du Docteur Pépin
- 24 rue C Brasseur / 1 rue Corderie
- 53 rue Saint-Louis

3.2.2 Objectifs

Sur la base d'une liste d'immeubles prioritaires actualisée en début d'opération, l'opérateur accompagnera les communes et les porteurs de projets dans les choix stratégiques par la réalisation d'études et d'expertises complémentaires adaptées à l'évolution de la phase incitative et des choix stratégiques pris par la collectivité.

Dans une perspective de requalification globale à l'échelle d'un îlot ou d'un immeuble, les moyens et les outils opérationnels engagés devront permettre :

- De requalifier des parcelles en l'état d'abandon ou de déshérence par le privé,
- De reloger les habitants le cas échéant,
- De reconvertir les friches urbaines.

Les indicateurs de résultats en matière d'action foncière sont les suivants :

- Nombre de visites (détaillées en adresses et logements) dans le cadre de la veille foncière,

- Nombre et montant des acquisitions foncières réalisées,
- Nombre de procédures mises en œuvre,
- Nombre et montant des acquisitions foncières réalisées,
- Nombre de logements requalifiés et leurs caractéristiques,
- Nombre de ménages concernés et leur profil.

Ces indicateurs ont vocation à permettre un suivi de l'opération et la constitution de bilans intermédiaires et finaux. L'opérateur pourra traiter les indicateurs jugés les plus pertinents en lien avec la maîtrise d'ouvrage.

3.3. Volet immobilier

3.3.1 Descriptif du dispositif

Afin d'offrir de meilleures conditions d'habitat en lien avec les besoins identifiés localement, l'OPAH-RU contribuera au renforcement de l'offre locative sociale de qualité dans le parc privé. Pour cela, le conventionnement Anah sera mobilisé (dispositif Loc'Avantages) afin de permettre à des bailleurs de bénéficier de subventions de la part des différents partenaires de l'opération pour réhabiliter des logements garantissant la décence des logements, tout en développant une offre à loyer maîtrisé. Par ailleurs, les avantages fiscaux associés au conventionnement constituent un argument de taille supplémentaire dans la recherche d'investisseurs locaux pour réhabiliter le parc privé ancien des centres-bourgs.

Le développement de l'offre locative permettra d'une part de répondre aux besoins des habitants à différentes étapes du parcours résidentiel, et d'autre part d'assurer une requalification de l'habitat ancien et la remise sur le marché de logements vacants. Concernant la vacance, l'outil numérique « Zéro logements vacants », expérimenté à l'échelle de la CCVS, sera mobilisé dans le cadre du suivi-animation.

3.3.2 Objectifs

Les objectifs en matière de logements conventionnés (Propriétaires Bailleurs) sur les 5 années de l'OPAH-RU sont les suivants :

- 15 logements conventionnés à Eu
- 15 logements conventionnés au Tréport

Les aides à destination des Propriétaires Bailleurs doivent être considérées comme des effets leviers supplémentaires pour inciter des investissements en centre-ancien et participer à son renouvellement sur les thématiques Travaux lourds et Amélioration énergétique, et toutes subventions pouvant participer à la réhabilitation du parc.

Les indicateurs de résultats sur le volet immobilier sont les suivants :

- Des friches à traiter pour améliorer le cadre de vie et offrir de nouvelles fonctions à ces espaces délaissés,
- Des adresses prioritaires à réhabiliter identifiées,
- Des axes prioritaires à réhabiliter (compris dans les linéaires de rez-de-chaussée commerciaux),
- Nombre de dossiers de propriétaires bailleurs par thématique
- Nombre de logements conventionnés avec travaux, par type de conventionnement
- Niveau moyen de loyer
- Montant moyen des travaux
- Nombre de logements vacants remis sur le marché

- À Eu, appel à projet sur la friche de l'ancien Lycée Anguier pour une opération à dominance résidentielle
- Au Tréport, création d'une résidence jeunes salariés (RJS), boulevard du calvaire.

L'opérateur pourra traiter les indicateurs jugés les plus pertinents en lien avec la maîtrise d'ouvrage.

3.4. Volet lutte contre l'habitat indigne et très dégradé

3.4.1. Descriptif du dispositif

Le repérage mené dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle sera poursuivi par l'opérateur, en lien étroit avec les autres acteurs locaux engagés dans la lutte contre l'habitat indigne. La connaissance des situations d'habitat indigne et dégradé, centralisées et partagées, permettra à l'opérateur dans une démarche proactive, d'entrer en contact avec les propriétaires privés afin de les inciter à réhabiliter leurs logements. Pour cela, le propriétaire sera accompagné tout au long de la définition de son projet de réhabilitation et du montage du dossier de demande de subventions.

Le repérage des situations d'insalubrité et d'indignité sera la clef de la réussite de ce volet. Les organismes compétents pourront être sollicités (coordination via l'outil Histologe) :

- L'ARS sera mobilisé en cas de risque manifeste pour la santé et la salubrité, ou de locaux impropres à l'habitation ;
- Les communes prendront les mesures nécessaires à la mise en sécurité le cas échéant ;
- La décence des logements (tribunal d'instance) et le règlement sanitaire départemental (police du maire) devront également être respectés ;
- Les allocations pourront être consignées par la CAF lorsqu'un propriétaire bailleur ne souhaite pas réaliser les travaux nécessaires à la décence du logement.

Dans le cadre de l'OPAH-RU, l'opérateur fera remonter les situations identifiées, assurera l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) des dossiers et vérifiera la décence des logements après travaux. Le volet incitatif de l'OPAH-RU viendra en complément des polices et actions de Lutte contre l'Habitat Indigne (LHI) afin d'inciter les propriétaires occupants et bailleurs à engager des projets de réhabilitation. Enfin, les CCAS et les bailleurs sociaux pourront être sollicités si des besoins de relogements se présentent durant la durée de l'opération.

3.4.2 Objectifs

La lutte contre l'indignité et l'indécence passe par une action forte et ambitieuse pour répondre aux objectifs suivants :

- Mobiliser la politique partenariale et définir des circuits pertinents et efficaces sur la question de l'indignité et du mal-logement,
- Accompagner les occupants (propriétaires et locataires) dès le repérage de la situation et ce jusqu'à leur relogement et la réalisation des travaux,
- Combiner les différents leviers (des plus incitatifs aux plus coercitifs) à même d'aboutir à la sortie d'indignité des logements.

Sur une période de 5 ans, l'OPAH-RU doit permettre de réhabiliter 40 logements privés indignes ou très dégradés ou moyennement dégradé :

- 20 logements privés occupés par leurs propriétaires aux ressources modestes ou très modestes au titre de la lutte contre l'habitat indigne « Ma Prime Logement Décent », dont 10 à Eu et 10 au Tréport.

- 20 logements locatifs privés appartenant à des propriétaires bailleurs au titre de la lutte contre l'habitat indigne « dossiers travaux lourds, dont 10 à Eu et 10 au Tréport.

Ces objectifs visent non seulement des logements occupés, mais aussi des logements vacants de longue durée.

Les indicateurs de résultats en matière de lutte contre l'habitat indigne et dégradé sont les suivants :

- Nombre de signalements LHI et source des signalements,
- Nombre et nature des procédures engagées avec un comparatif avant et durant l'OPAH-RU,
- Nombre et nature des dossiers réalisés : travaux lourds, petite LHI, PO/PB...
- Coût moyen des travaux par logement,
- Nombre de relogements,
- Nombre de logements remis sur le marché,
- Durée de traitement d'un dossier.

L'opérateur pourra traiter les indicateurs jugés les plus pertinents en lien avec la maîtrise d'ouvrage.

3.5. Volet copropriété en difficulté

Sans objet.

3.6. Volet rénovation énergétique et lutte contre la précarité énergétique

3.6.1 Descriptif du dispositif

L'opérateur devra assurer, en partenariat avec les institutions et techniciens concernés la promotion auprès des propriétaires occupants et bailleurs de la réalisation de travaux de qualité, respectueux de l'environnement, et permettant la réalisation d'économies d'énergie au quotidien pour l'occupant. Les travaux proposés aux propriétaires pourront inciter à la réalisation de travaux mobilisant des énergies renouvelables.

Systématiquement, pour chaque dossier, l'opérateur devra définir l'ensemble des travaux pouvant concourir à la réalisation d'économies d'énergies et souligner la nécessité de leur mise en cohérence (isolation thermique, installation de menuiseries à double vitrage, remplacement de l'installation de chauffage existante par un système plus performant, installation de régulateurs de chauffage ou de production d'eau chaude, création de ventilation, remplacement des tableaux de protection de l'installation électrique et/ou sa mise à la terre, installation d'un dispositif recourant à une énergie renouvelable, etc.).

Pour atteindre cet objectif, l'équipe opérationnelle de suivi-animation devra :

- Réaliser une visite sur place et un diagnostic complet du logement (audit énergétique, grille de dégradation, diagnostic autonomie),
- Établir un programme de travaux comportant plusieurs scénarii de travaux, ciblant les travaux les plus efficaces en termes d'amélioration des performances énergétiques en cohérence avec les ressources du ménage,
- Réaliser une simulation financière de toutes les aides mobilisables, y compris dans le cadre de dispositifs portés par d'autres organismes que les signataires de la présente convention, en fonction des critères d'éligibilité et exigences de performance énergétique,

- Apporter des conseils techniques, aider à l'élaboration du projet et au montage des dossiers techniques / de financement,
- Faciliter la recherche d'entreprises et l'analyse des devis,
- Accompagner la réception des travaux et la vérification de leur conformité et des démarches permettant d'obtenir les financements sollicités.

Par ailleurs, l'opérateur mettra en place le programme Ma Prime Rénov' Copropriétés :

- **Ma Prime Rénov' Copropriétés de l'Anah.** Il s'agit d'une aide attribuée au syndicat de copropriétaires pour un programme de travaux permettant un gain énergétique de 35% minimum. Pour bénéficier de l'aide, les copropriétés doivent avoir été construites il y a moins de 15 ans et comporter au minimum 75 % de lots d'habitation.
- **L'expérimentation Ma Prime Rénov Petites Copropriétés de l'Anah** fonctionnant sur les mêmes critères que Ma Prime Rénov Copropriétés mais pouvant être octroyée aux copropriétés comportant au minimum 60 % de lots d'habitation.

3.6.2 Objectifs

Sur la durée de l'opération, il est prévu de réhabiliter 60 logements en individuel dans le cadre de travaux d'amélioration énergétique dont :

- 50 logements occupés par leurs propriétaires, dont 24 à Eu et 26 au Tréport,
- 10 logements appartenant à des bailleurs, dont 5 à Eu et 5 au Tréport.

Concernant les copropriétés, il est prévu de réhabiliter 6 copropriétés soit 30 logements dont :

- Dans le cadre du Programme Ma Prime Rénov Copropriétés, le dispositif a été calibré pour 3 copropriétés (soit 15 logements dont 2 copropriétés à Eu (10 logements) et 1 copropriété (5 logements) au Tréport.
- Dans le cadre de l'expérimentation du Programme Ma Prime Rénov Petites Copropriétés, le dispositif a été calibré pour 3 copropriétés (soit 15 logements) dont 1 copropriété (5 logements) à Eu et 2 copropriétés au Tréport (10 logements)

Les indicateurs de résultats sur le volet énergie et précarité énergétique sont les suivants :

- Nombre de dossiers Ma Prime Rénov' parcours accompagné et Habiter Mieux,
- Nombre de copropriétés rénovées dans le cadre du programme Ma Prime Rénov' Copropriété de l'Anah,
- Nombre de copropriétés rénovées dans le cadre de l'expérimentation Ma Prime Rénov' Petites Copropriété de l'Anah,
- Caractéristiques des ménages et des logements pour les dossiers engagés,
- Étiquette moyenne des diagnostics énergétiques avant travaux, des travaux projetés, après travaux,
- Gain énergétique moyen,
- Montants moyens des économies d'énergie réalisées (en euros),
- Caractéristiques des ménages et des logements pour les dossiers engagés,
- Coût moyen des travaux par logement,
- Niveau des consommations avant et après travaux (en kWep/m²/an) ainsi que les gains énergétiques atteints,
- Actions engagées pour la mobilisation des professionnels.

Ces indicateurs ont vocation à permettre un suivi de l'opération. L'opérateur pourra traiter les indicateurs jugés les plus pertinents en lien avec la maîtrise d'ouvrage.

3.7. Volet travaux pour l'autonomie de la personne dans l'habitat

3.7.1 Descriptif du dispositif

Ma Prime Adapt' est un dispositif spécifique associant des aides financières nouvelles et un accompagnement adapté vise à renforcer l'intervention sur cette thématique concernant les centres-villes d'Eu et du Tréport.

L'opération aura également pour objectif d'adapter les logements pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR). Ces travaux ont pour objectif de rendre chaque pièce simple d'utilisation et accessible quel que soit le handicap concerné. Par exemple, cela peut passer par des travaux d'élargissement de portes pour permettre l'accès de fauteuils roulants.

L'opérateur se chargera de solliciter l'ensemble des aides disponibles selon le profil du propriétaire.

3.7.2 Objectifs

Sur la durée de l'opération, l'objectif est de 50 propriétaires occupants accompagnés dans le cadre de l'adaptation des logements à l'autonomie dont 26 à Eu et 24 au Tréport

Dans le cadre du suivi-animation il sera demandé à l'opérateur :

- La réalisation et la diffusion d'un ensemble de conseils pratiques destinés à prévenir et à diminuer les risques d'accident domestique et à favoriser ainsi le maintien à domicile ou le retour en centre-ville, via un complément d'information lors des visites, et des plaquettes d'information,
- La réalisation d'un diagnostic technique et des propositions d'aménagements permettant de fonder la cohérence des interventions,
- La mobilisation d'acteurs spécialisés dans les questions de vieillissement et de handicap afin de mobiliser le cas échéant des aides techniques et financières complémentaires : Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), CCAS, caisses de retraite, Caisse d'allocations familiales (CAF), Mutualité Sociale Agricole (MSA), etc.), Conseil Départemental.

Les indicateurs de résultats sur le volet autonomie sont les suivants :

- Nombre de dossiers d'adaptation montés,
- Nature des financements mobilisés,
- Nature des travaux engagés,
- Coût moyen des travaux par m².

L'opérateur pourra traiter les indicateurs jugés les plus pertinents en lien avec la maîtrise d'ouvrage.

3.8 Volet social

3.8.1 Descriptif du dispositif

La réussite du dispositif sera conditionnée par une dimension d'accompagnement social des propriétaires et locataires du parc privé. Ce volet est lié en particulier à la lutte contre l'habitat indigne et la précarité

énergétique.

L'équipe d'animation aura comme rôle d'informer et de s'assurer de la mise en œuvre des droits des occupants dans le cadre des opérations de réhabilitation (relogement définitif, hébergement temporaire, mise en place du Fonds de Solidarité Logement (FSL), voire renégociation de crédits immobiliers ou assistance à l'obtention de crédits pour le financement des projets de réhabilitation pour les propriétaires occupants, Aide au Logement, caisse d'avance, prêt avance rénovation, etc.).

L'équipe de suivi-animation ne saurait néanmoins se substituer aux services compétents en la matière (ARS, service social départemental, CAF, CCAS, accompagnement ASTRE, dispositif Logement d'Abord...) mais aura la charge de l'orientation et du signalement de ces ménages auprès de ces services.

3.8.2 Objectifs

Le volet social relève d'une double problématique :

- Assurer une certaine mixité sociale dans l'habitat (mixité des niveaux de ressources et des statuts d'occupation) via une diversification de l'offre de logements,
- Mettre en place un dispositif social adapté au traitement de situations complexes (sorties d'indignité, relogements, etc.).

Ainsi, l'OPAH-RU permettra d'apporter des réponses pour :

- Combattre efficacement l'insalubrité et globalement le mal logement,
- Orienter et accompagner les ménages en situation de précarité,
- Renouveler la mixité sociale sur le périmètre de l'OPAH-RU.

Les objectifs d'accompagnement social sont à mettre en lien avec les objectifs de traitement de l'habitat indigne et de lutte contre la précarité énergétique.

Les indicateurs de résultats du volet social sont les suivants :

- Production de logements locatifs conventionnés (Loc'1, Loc'2),
- Nombre de ménages accompagnés et leurs caractéristiques,
- Nombre de primes d'intermédiation locative,
- Aides au relogement (temporaire et définitif) réalisées,
- Nombre de ménages relogés et leurs caractéristiques,
- Sorties d'insalubrité traitées.

Ces indicateurs ont vocation à permettre un suivi de l'opération. L'opérateur pourra traiter les indicateurs jugés les plus pertinents en lien avec la maîtrise d'ouvrage.

3.9. Volet patrimonial et environnemental

3.9.1 Descriptif du dispositif

Les villes d'Eu et du Tréport sont dotées d'édifices qui bénéficient d'une protection au titre de monuments historiques, impliquant des périmètres de protection Monuments Historiques avec soumission de toutes demandes d'urbanisme à l'Architecte des Bâtiments de France.

Les réhabilitations qui seront réalisées dans le cadre de l'OPAH-RU permettront de proposer des logements plus confortables et plus attractifs, respectueux à la fois de l'environnement et de la richesse du patrimoine bâti du centre-ancien. Les actions entreprises répondent donc à des objectifs multiples :

- La lutte contre la précarité énergétique via une maîtrise de charges des occupants,
- La réalisation de réhabilitations pérennes et respectueuses de l'environnement (économies d'énergie, matériaux écologiques, ...).

L'OPAH-RU aura pour objectif d'accompagner la réhabilitation du centre-ville, mais également celui d'améliorer l'aspect patrimonial de ses immeubles. Sur ce dernier point, les communes d'Eu et du Tréport ont prévu de financer des ravalements de façades dans le cadre du dispositif.

Une communication ciblée sera réalisée auprès des professionnels du secteur sur le territoire afin de les informer de l'opération mise en place (pour expliquer ce qu'elle permet aux propriétaires et ce qu'elle impose en termes d'exigences de travaux).

3.9.2 Objectifs

Sur la durée de l'OPAH-RU, il est prévu 50 ravalements de façades, dont 25 à Eu et 25 au Tréport.

Les indicateurs de résultats du volet patrimonial sont les suivants :

- Nombre d'opérations façades,
- Nombre de réfections de devantures commerciales,
- Coût moyen des travaux.

L'opérateur pourra traiter les indicateurs jugés les plus pertinents en lien avec la maîtrise d'ouvrage.

3.10. Volet économique et développement territorial

3.10.1 Descriptif du dispositif

L'OPAH-RU participera à la dynamique économique des communes d'Eu et du Tréport et de la CC des Villes Sœurs, avec un soutien fort à l'artisanat local. L'ensemble des aides financières accordées permettront de créer un effet levier incitant les propriétaires à réaliser des travaux sur leur bien. Ces nouveaux marchés représentent d'importantes retombées pour les entreprises locales. Les travaux auront donc des conséquences positives sur l'économie et sur l'emploi dans le bâtiment.

Pour ce faire, des actions spécifiques de communication seront mises en œuvre auprès des entreprises locales afin de :

- Faire connaître le dispositif de l'OPAH-RU et les positionner comme relais du dispositif,
- Sensibiliser aux spécificités de la rénovation (cohérence des matériaux utilisés avec le bâti existant, filières spécifiques, travaux d'autonomie...),
- Sensibiliser les entreprises aux démarches administratives spécifiques dans le cadre des travaux subventionnés (bonne rédaction des devis et des factures, valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie, information sur la labellisation RGE...).

Un partenariat avec la Fédération Française du Bâtiment (FFB), la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) et la Chambre des métiers et de l'artisanat sera également mis en place.

La complémentarité entre les vocations résidentielles et commerciales des immeubles du centre-ville sera également appréhendée.

3.10.2 Objectifs

L'OPAH-RU doit contribuer au soutien de l'attractivité des centres-bourgs et de leur activité commerciale par la valorisation et la requalification du cadre urbain. Elle doit également contribuer à consolider la filière artisanale locale.

Les indicateurs de résultats du volet économique sont les suivants :

- Activité générée pour les entreprises locales,
- Localisation des entreprises mobilisées.

3.11. Autres volets spécifiques

Sans objet.

Article 4 – Objectifs quantitatifs de réhabilitation

4.1 Objectifs quantitatifs globaux de la convention

Les objectifs globaux sont évalués à 175 logements minimum, répartis comme suit :

- 115 logements occupés par leur propriétaire, dont 58 à Eu et 57 au Tréport
- 30 logements locatifs appartenant à des bailleurs privés, dont 15 à Eu et 15 au Tréport
- 30 logements en copropriétés (soit 6 copropriétés), dont 15 à Eu (3 copropriétés) et 15 au Tréport (3 copropriétés) pour le programme MPR Copro
- Dont 10 logements en copropriétés fragiles (soit 2 copropriétés) au Tréport

Les objectifs globaux de l'OPAH-RU sont également confortés par des aides complémentaires portées par les communes :

- 50 primes ravalement de façades, dont 25 à Eu et 25 au Tréport.
- 6 primes sortie de vacance (>2 ans), dont 3 à Eu et 3 au Tréport.
- 4 primes sortie de vacance (>5 ans), dont 2 à Eu et 2 au Tréport.
- 10 aides dans le cadre de surcoûts générés en secteur protégé, dont 8 à Eu et 2 au Tréport.
- 10 aides aux travaux en parties communes en monopropriétés, dont 5 à Eu et 5 au Tréport.
- 5 majoration de l'aide aux travaux en parties communes en monopropriétés dans le cas de création d'un accès indépendant aux étages de commerces, dont 3 à Eu et 2 au Tréport.

4.2 Objectifs quantitatifs portant sur les logements subventionnés par l'Anah

Les objectifs globaux sont évalués à 175 logements minimum, répartis comme suit :

- 115 logements occupés par leur propriétaire, dont 58 à Eu et 57 au Tréport
- 30 logements locatifs appartenant à des bailleurs privés, dont 15 à Eu et 15 au Tréport
- 30 logements en copropriétés (soit 6 copropriétés), dont 15 à Eu (3 copropriétés) et 15 au Tréport (3 copropriétés).

Objectifs de réalisation de la convention

NB : ce tableau ne comporte pas de double compte, à l'exception de la ligne « total des logements bénéficiant de l'aide MPR Sérénité » et « répartition des logements PB par niveaux de loyers conventionnés »

	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
Nombre de logements PO	19	19	23	27	27	115
Dont Rénovation énergétique – ménages modestes	2	2	3	3	3	13
Dont Rénovation énergétique – ménages très modestes	5	5	6	8	8	32
Dont Rénovation énergétique – ménages intermédiaires	0	0	0	0	0	0
Dont Rénovation énergétique – ménages supérieurs	0	0	0	0	0	0
Dont LHI	1	1	2	3	3	10
Dont ménages TMO et MO bénéficiant d'un couplage MAR' et LHI (MAR' Renforcé)	1	1	2	3	3	10
Dont autonomie	10	10	10	10	10	50
Nombre de logements PB	5	5	6	7	7	30
Dont Rénovation énergétique – ménages modestes	1	1	0	0	0	2
Dont Rénovation énergétique – ménages très modestes	0	0	1	1	1	3
Dont Rénovation énergétique – ménages intermédiaires	0	0	0	0	0	0
Dont Rénovation énergétique – ménages supérieurs	0	0	0	0	0	0
Dont Rénovation énergétique - logements conventionnés	1	1	1	1	1	5
Dont LHI	0	0	0	0	0	0
Dont ménages bénéficiant d'un couplage Rénovation énergétique et LHI (MAR' Renforcé)	3	3	4	5	5	20
Dont autonomie	0	0	0	0	0	0
dont Réhabilitation d'un logement moyennement dégradé	0	0	0	0	0	0
dont transformation d'usage	0	0	0	0	0	0
Nombre de logements MaPrimeRenov' Copropriété	5	5	5	10	5	30
dont copropriétés de 6 logements ou moins	5	5	5	5	0	20
dont copropriétés de 7 à 20 logements inclus	0	0	0	0	0	0
dont copropriétés de plus de 20 logements	0	0	0	0	0	0
dont copropriétés fragiles	0	0	0	5	5	10

Chapitre IV – Financements de l'opération et engagements complémentaires.

Article 5 – Financements des partenaires de l'opération

5.1. Financements de l'Anah

5.1.1. Règles d'application

Les conditions générales de recevabilité et d'instruction des demandes, ainsi que les modalités de calcul de la subvention applicables à l'opération découlent de la réglementation de l'Anah, c'est à dire du code de la construction et de l'habitation, du règlement général de l'agence, des délibérations du conseil d'administration, des instructions du directeur général, des dispositions inscrites dans le(s) programme(s) d'actions et, le cas échéant, des conventions de gestion passées entre l'Anah et le délégataire de compétence.

Les conditions relatives aux aides de l'Anah et les taux maximaux de subvention sont susceptibles de modifications, en fonction des évolutions de la réglementation de l'Anah.

5.1.2 Montants prévisionnels

Les montants prévisionnels des autorisations d'engagement de l'Anah pour l'opération sont de 4 886 410 € :

	2026	2027	2028	2029	2030	Total
AE prévisionnels	727 729 €	727 729 €	963 282 €	1 268 835 €	1 198 835 €	4 886 410 €
Aides aux travaux propriétaires occupants	484 710 €	484 710 €	646 280 €	807 850 €	807 850 €	3 231 400 €
Aides aux travaux propriétaires bailleurs	112 126 €	112 126 €	149 502 €	186 878 €	186 878 €	747 510 €
Aides aux travaux copropriétés	49 500 €	49 500 €	66 000 €	82 500 €	82 500 €	330 000 €
Ingénierie Part fixe	32 325 €	32 325 €	43 100 €	53 875 €	53 875 €	215 500 €
Ingénierie part variable	55 400 €	55 400 €	69 400 €	98 400 €	83 400 €	362 000 €

Une convention de partenariat constitutive d'un groupement de commandes pour la mise en œuvre d'une OPAH-RU multisites entre la Ville du Tréport et la Ville d'Eu a été signée le 24 septembre 2024, désignant la commune du Tréport coordonnateur du groupement, qui aura donc la charge de demander les subventions auprès de l'Anah et de les reverser à la commune d'Eu.

5.2. Financements de la Ville du Tréport

5.2.1. Règles d'application

La Ville du Tréport assure la maîtrise d'ouvrage de l'OPAH-RU avec la Ville d'Eu. Elle finance des aides aux travaux pour le centre-ville du Tréport et assure avec la Ville d'Eu, le suivi-animation du dispositif.

Propriétaires occupants :

- Ma Prime Logement Décent comprenant un volet rénovation énergétique – 15% plafonné à 7 500 € pour les Très Modestes et 10% plafonné à 5 000 € pour les Modestes
- Ma Prime Logement Décent – 15% plafonné à 5 000 € pour les Très Modestes et 10% plafonné à 4 000 € pour les Modestes
- MaPrimeAdapt' - 5% plafonné à 500 € pour les Très Modestes comme les Modestes
- MaPrimeRénov' (Saut de 2 classes) - 15% plafonné à 3 000 € pour les Très Modestes et 10% plafonné à 2 000 € pour les Modestes
- MaPrimeRénov' (Saut de 3 classes) - 15% plafonné à 4 000 € pour les Très Modestes et 10% plafonné à 3 000 € pour les Modestes
- MaPrimeRénov' (Saut de 4 classes) - 15% plafonné à 5 000 € pour les Très Modestes et 10% plafonné à 4 000 € pour les Modestes

Propriétaires bailleurs :

- Travaux Lourds – 10% plafonné à 8 000 € en Loc'1, Loc'2 et Loc'3
- Habiter Mieux - 10% plafonné à 6 000 € en Loc'1, Loc'2 et Loc'3
- MaPrimeRénov' (Saut de 2 classes) - 15% plafonné à 3 000 € pour les Très Modestes et 10% plafonné à 2 000 € pour les Modestes
- MaPrimeRénov' (Saut de 3 classes) - 15% plafonné à 4 000 € pour les Très Modestes et 10% plafonné à 3 000 € pour les Modestes
- MaPrimeRénov' (Saut de 4 classes) - 15% plafonné à 5 000 € pour les Très Modestes et 10% plafonné à 4 000 € pour les Modestes

Copropriétés :

- MaPrimeRénov' Petite copropriété (gain énergétique > 15% / nombre de lot <= 20) – 20% plafonné à 2 000 € par logement.
- MaPrimeRénov' copropriété (gain énergétique > 35%) – 30% plafonné à 3 000 € par logement.
- MaPrimeRénov' copropriété (gain énergétique > 50%) – 40% plafonné à 4 000 € par logement.
- Copropriété dégradée – 10% plafonné à 4 000 € par logement.
- Copropriété dégradée avec une majoration très dégradée – 15% plafonné à 6 000 € par logement.

Volets complémentaires :

- Ravalement de façades :
 - o Simple – 25% d'un plafond à 10 000 € donc 2 500 € maximum
 - o Complexe – 25% d'un plafond à 20 000 € donc 5 000 € maximum
- Prime sortie de vacance :
 - o > 2 ans – 2 500 €
 - o > 5 ans – 5 000 €
- Aide au surcoût en secteur protégé (Monuments historiques) - 50% du surcoût HT lié aux types de matériaux imposés, plafonné à 5 000 €
- Travaux en parties communes des logements collectifs (monopropriétés et copropriétés) – 25% plafonné à 2 500 € par immeuble
- Majoration de l'aide pour les travaux en parties des logements collectifs si création d'un accès indépendant aux étages – 50% plafonné à 10 000 € par immeuble.

5.2.2 Montants prévisionnels

Les montants prévisionnels consacrés par la Ville du Tréport pour l'opération sont de 640 750 €, selon l'échéancier suivant :

	2026	2027	2028	2029	2030	Total
AE prévisionnels	96 112 €	96 112 €	128 150 €	160 188 €	160 188 €	640 750 €
dont aides aux travaux	77 137 €	77 137 €	102 850 €	128 563 €	128 563 €	514 250 €
propriétaires occupants	34 162 €	34 162 €	45 550 €	56 938 €	56 938 €	227 750 €
propriétaires bailleurs	15 600 €	15 600 €	20 800 €	26 000 €	26 000 €	104 000 €
copropriétés	5 250 €	5 250 €	7 000 €	8 750 €	8 750 €	35 000 €
volets complémentaires	22 125 €	22 125 €	29 500 €	36 875 €	36 875 €	147 500 €
dont aides à l'ingénierie (suivi-animation)	18 975 €	18 975 €	25 300 €	31 625 €	31 625 €	126 500 €

5.3. Financements de la Ville d'Eu

5.3.1 Règles d'application

La Ville d'Eu assure la maîtrise d'ouvrage de l'OPAH-RU avec la Ville du Tréport. Elle finance des aides aux travaux pour le centre-ville d'Eu et assure avec la Ville du Tréport, le suivi-animation du dispositif.

Propriétaires occupants :

- Ma Prime Logement Décent comprenant un volet rénovation énergétique – 15% plafonné à 7 500 € pour les Très Modestes et 10% plafonné à 5 000 € pour les Modestes
- Ma Prime Logement Décent – 15% plafonné à 5 000 € pour les Très Modestes et 10% plafonné à 4 000 € pour les Modestes
- MaPrimeAdapt' - 5% plafonné à 500 € pour les Très Modestes comme les Modestes
- MaPrimeRénov' (Saut de 2 classes) - 15% plafonné à 3 000 € pour les Très Modestes et 10% plafonné à 2 000 € pour les Modestes
- MaPrimeRénov' (Saut de 3 classes) - 15% plafonné à 4 000 € pour les Très Modestes et 10% plafonné à 3 000 € pour les Modestes
- MaPrimeRénov' (Saut de 4 classes) - 15% plafonné à 5 000 € pour les Très Modestes et 10% plafonné à 4 000 € pour les Modestes

Propriétaires bailleurs :

- Travaux Lourds – 10% plafonné à 8 000 € en Loc'1, Loc'2 et Loc'3
- Habiter Mieux - 10% plafonné à 6 000 € en Loc'1, Loc'2 et Loc'3
- MaPrimeRénov' (Saut de 2 classes) - 15% plafonné à 3 000 € pour les Très Modestes et 10% plafonné à 2 000 € pour les Modestes
- MaPrimeRénov' (Saut de 3 classes) - 15% plafonné à 4 000 € pour les Très Modestes et 10% plafonné à 3 000 € pour les Modestes
- MaPrimeRénov' (Saut de 4 classes) - 15% plafonné à 5 000 € pour les Très Modestes et 10% plafonné à 4 000 € pour les Modestes

Copropriétés :

- MaPrimeRénov' Petite copropriété (gain énergétique > 15% / nombre de lot ≤ 20) – 20% plafonné à 2 000 € par logement.
- MaPrimeRénov' copropriété (gain énergétique > 35%) – 30% plafonné à 3 000 € par logement.
- MaPrimeRénov' copropriété (gain énergétique > 50%) – 40% plafonné à 4 000 € par logement.
- Copropriété dégradée – 10% plafonné à 4 000 € par logement.
- Copropriété dégradée avec une majoration très dégradée – 15% plafonné à 6 000 € par logement.

Volets complémentaires :

- Ravalement de façades :
 - o Simple – 25% d'un plafond à 10 000 € donc 2 500 € maximum
 - o Complexe – 25% d'un plafond à 20 000 € donc 5 000 € maximum
- Prime sortie de vacance :
 - o > 2 ans – 2 500 €

○ > 5 ans – 5 000 €

- Aide au surcoût en secteur protégé (Monuments historiques) - 50% du surcoût HT lié aux types de matériaux imposés, plafonné à 5 000 €
- Travaux en parties communes des logements collectifs (monopropriétés et copropriétés) – 25% plafonné à 2 500 € par immeuble
- Majoration de l'aide pour les travaux en parties des logements collectifs si création d'un accès indépendant aux étages – 50% plafonné à 10 000 € par immeuble.

5.3.2 Montants prévisionnels

Les montants prévisionnels consacrées par de la Ville d'Eu pour l'opération sont de 675 550 € selon l'échéancier suivant :

	2026	2027	2028	2029	2030	Total
AE prévisionnels	101 332 €	101 332 €	135 110 €	168 888 €	168 888 €	675 550 €
dont aides aux travaux	82 357 €	82 357 €	109 810 €	137 263 €	137 263 €	549 050 €
propriétaires occupants	33 382 €	33 382 €	44 510 €	55 638 €	55 638 €	222 550 €
propriétaires bailleurs	15 600 €	15 600 €	20 800 €	26 000 €	26 000 €	104 000 €
copropriétés	5 250 €	5 250 €	7 000 €	8 750 €	8 750 €	35 000 €
volets complémentaires	28 125 €	28 125 €	37 500 €	46 875 €	46 875 €	187 500 €
dont aides à l'ingénierie (suivi-animation)	18 975 €	18 975 €	25 300 €	31 625 €	31 625 €	126 500 €

5.4. Financements du Département de Seine-Maritime

5.4.1 Règles d'application

1. Attribution des aides départementales à l'habitat des particuliers

Le Département de la Seine-Maritime apportera son soutien au financement des travaux à la charge des propriétaires identifiés dans la limite des disponibilités budgétaires et sous réserve d'une part de l'individualisation des crédits par une délibération en Commission Permanente et d'autre part des dispositifs d'aides en vigueur à la date du dépôt de la demande de subvention.

S'agissant de l'attribution des aides du Département, ces dernières sont octroyées individuellement à chaque propriétaire demandeur de l'aide départementale et copropriétaire à qui échoit le financement final de sa quote-part de travaux.

Le Département s'engage, sous réserve des précisions ci-dessus, à accorder aux propriétaires occupants modestes et très modestes ses aides, dans le cadre de ses dispositifs de droit commun, afin qu'ils réalisent des travaux d'amélioration de leurs logements :

LES AIDES DU DÉPARTEMENT 76 POUR LES PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS au 1 ^{ER} AOUT 2025		
Travaux	Plafond de travaux	Modestes et Très modestes
Aide à l'habitat digne	50 000 €	25%
Aide à l'habitat durable	10 000 €	25%
Aide à l'habitat autonomie	10 000 €	25%

Le Département s'engage, sous réserve des précisions ci-dessus, à accorder aux propriétaires bailleurs effectuant des travaux d'amélioration de leur(s) logement(s) et s'engageant, par convention signée avec l'ANAH, à pratiquer un loyer conventionné social ou très social, une subvention de 25% d'un montant HT des travaux retenus par l'ANAH, plafonnée à 6 250 € par logement.

2. Versement des aides départementales à l'habitat des particuliers

S'agissant du versement des aides du Département, ce dernier peut être effectué directement auprès d'une autre personne morale pour le compte du bénéficiaire initialement déterminé, à condition d'un accord expresse de cette personne morale et du ménage bénéficiaire.

Le versement pourra s'opérer au vu de pièces justificatives fournis par le syndic de copropriété (ou autre ...) incluant notamment la liste des ménages bénéficiaires, la nature et le montant des travaux par logement (cf. règlement de chaque dispositif d'aide).

3. Aides départementales au titre du fonds de logement (FSL)

Le FSL s'inscrit dans le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD 2024-2030), comme un de ses outils opérationnel, social et financier. Les aides FSL sont constituées de l'aide à l'accès au logement, l'aide au maintien dans le logement et l'accompagnement social lié au logement.

Dans le cadre du FSL Maintien, l'aide aux impayés de charges de copropriété peut être accordée pour les copropriétaires occupants définis dans les conditions générales du règlement FSL.

Le Département de la Seine-Maritime apportera son soutien aux occupants (locataires ou copropriétaires) dans le cadre de ses aides au titre du FSL sous réserve des critères d'éligibilités fixés par le règlement FSL en vigueur à la date du dépôt de la demande.

Ces aides sont versées directement aux créanciers.

4. Pour le financement de l'équipe de suivi-animation

Les communes d'Eu et du Tréport solliciteront l'aide départementale au suivi-animation de cette OPAH-RU égale, dans le cadre de son droit commun en cours, à 25% d'un montant plafonné à 400 000 €, soit une subvention maximale de 100 000 €. Le Département de la Seine-Maritime examinera cette demande dans le

cadre du dispositif alors en vigueur.

5.4.2 Montants prévisionnels

	2026	2027	2028	2029	2030	Total
AE prévisionnels	15 000 €	15 000 €	20 000 €	25 000 €	25 000 €	100 000 €

Chapitre V – Pilotage, animation et évaluation.

Article 7 – Conduite de l'opération

7.1. Pilotage de l'opération

7.1.1. Mission des maîtres d'ouvrage

Une convention de partenariat constitutive d'un groupement de commandes pour la mise en œuvre d'une OPAH-RU multisites entre la Ville du Tréport et la Ville d'Eu a été signée le 24 septembre 2024 désignant la commune du Tréport coordonnateur du groupement.

Les communes d'Eu et du Tréport seront chargées de piloter l'opération, de veiller au respect de la convention de programme et à la bonne coordination des différents partenaires. Elles s'assureront par ailleurs de la bonne exécution par le prestataire du suivi-animation.

7.1.2. Instances de pilotage

L'ensemble des signataires de la présente convention s'entendent pour participer conjointement au suivi de l'opération. Des réunions seront organisées autant que nécessaire en vue d'assurer le bon déroulement de l'opération.

À cet effet, il est recommandé de mettre en place deux comités de pilotage.

Le **comité de pilotage stratégique** sera chargé de définir les orientations de l'opération et de permettre la rencontre de l'ensemble des partenaires concernés. Il permettra de restituer des bilans annuels et d'acter le plan de communication et les partenariats à mettre en œuvre mais aura également pour vocation de présenter l'avancement du programme ainsi que les problèmes rencontrés dans sa mise en œuvre.

Il se réunira au moins une fois par an, plus une fois au lancement et en fin d'opération.

Le COPIL, sous la présidence des Maires de la commune du Tréport et de la commune d'Eu constitué :

- du Préfet ou de son représentant ;
- du Président du Conseil Départemental de Seine-Maritime ou de son représentant ;
- de la Délégation locale de l'Anah de Seine-Maritime ; la DDTM ;
- de la Direction générale de la CC des Villes Sœurs (services Habitat, ORT, urbanisme, commerce)

- de la Direction générale de la ville d'Eu et des services compétents (urbanisme, commerce, police municipale, CCAS) ;
- de la Direction générale de la ville du Tréport et des services compétents (urbanisme, commerce, police municipale) ;
- du Président de la Caisse d'Allocations Familiales du Nord ou de son représentant ;
- du prestataire du marché de suivi-animation de l'OPAH-RU ;
- de l'Architecte des Bâtiments de France ou son représentant ;
- de la Directrice de l'ARS ou de son représentant ;
- si besoin, d'autres partenaires selon l'ordre du jour.

Le **comité de pilotage technique** aura la charge de la conduite opérationnelle. Il permettra de valider les différentes modalités des dossiers de subventions au cas par cas, de se prononcer sur l'accompagnement des immeubles prioritaires et sur le traitement des situations d'habitat indigne et de travailler sur le tableau de suivi par l'analyse des indicateurs quantitatifs et qualitatifs.

Il se réunira autant de fois que nécessaire au moins tous les 3 mois.

Le COTECH est composé :

- du Maire de la commune du Tréport ou de son représentant ainsi que les élus référents ;
- du Maire de la commune d'Eu ou de son représentant ainsi que les élus référents ;
- de la Délégation locale de l'Anah de Seine-Maritime + la DDTM
- de la Direction générale de la CC des Villes Sœurs (services Habitat, ORT, urbanisme, commerce)
- de la Direction générale de la ville d'Eu et des services compétents (urbanisme, commerce, police municipale, CCAS) ;
- de la Direction générale de la ville du Tréport et des services compétents (urbanisme, commerce, police municipale, CCAS) ;
- du prestataire du marché de suivi animation de l'OPAH-RU ;
- Si besoin, d'autres partenaires selon l'ordre du jour (ARS, CAF, ABF, Département).

Des **comités techniques ou commissions de suivi spécifiques** pourront être mis en place à la demande des maîtres d'ouvrage ou de ses partenaires pour suivre l'avancée du dispositif et préparer les décisions d'arbitrage à soumettre au Comité de pilotage. L'opérateur chargé du suivi-animation du programme animera ces comités techniques. Enfin, l'opérateur fera des points réguliers formalisés auprès des maîtres d'ouvrage précisant les actions menées, le nombre de personnes rencontrées, les difficultés éventuelles...

L'espace Conseil France Renov' sera associé à ces instances de pilotage.

7.2. Suivi-animation de l'opération

7.2.1. Équipe de suivi-animation

L'opération sera assurée par un prestataire extérieur qui sera retenu dans le cadre d'une mise en concurrence, conformément au Code de la commande publique. L'opérateur devra mettre à disposition une équipe pluridisciplinaire, disposant des compétences et/ou capacités suivantes :

- Pilotage et mise en œuvre opérationnelle d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat,
- Montage opérationnel d'aides de l'Anah,
- Maîtrise de la réglementation de l'Anah,
- Maîtrise des outils et réglementations du volet coercitif,
- Assistance technique à la maîtrise d'ouvrage de projets de réhabilitation,

- Techniques de rénovations/réhabilitations et de constructions en bâtiment, architecture, ingénierie thermique,
- Connaissances en urbanisme et en patrimoine,
- Connaissance des outils et procédures de lutte contre l'habitat indigne,
- Compétences sociales au regard du public cible (accompagnement social, assistance sanitaire et sociale),
- Maîtrise des aspects juridiques et financiers,
- Communication.

Ces compétences seront précisées dans le cahier des charges de suivi animation, demandant également à l'opérateur d'être agréé Mon accompagnateur Rénov'.

7.2.2. Contenu des missions de suivi-animation

Le rôle de l'opérateur spécialisé en matière de suivi-animation seront les suivantes :

- **Missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) auprès des porteurs de projets** (propriétaires occupants, propriétaires bailleurs, propriétaires de logements vacants, syndicats de copropriétaires).
- **Assistance auprès des collectivités et de leurs partenaires** dans la définition et la mise en œuvre d'une stratégie d'intervention spécifique aux dossiers complexes.

Les missions de l'équipe de suivi-animation, en complément du chef de projet de la collectivité, se déclinent de la manière suivante :

- **Actions d'animation, d'information et de coordination** : communication, sensibilisation des propriétaires, des milieux professionnels ; accueil du public pour conseiller et informer sur les enjeux de l'opération ; coordination des acteurs.
- **Actions de repérage et de Diagnostic** : visites de repérage ; diagnostics techniques Anah ; audit énergétique ; diagnostic social et juridique ; diagnostic de gestion en cas de copropriété ; proposition de stratégies et des outils adaptés.
- **Accompagnement sanitaire et social des ménages** : accompagnement social ; accompagnement renforce dans le cas d'arrêté d'insalubrité ; hébergement et relogement.
- **Aide à la décision et accompagnement des propriétaires** : AMO technique au propriétaire ; assistance administrative et financière ; assistance à l'autorité publique.
- **Suivi et évaluation** : Constitution et analyse des indicateurs de résultats pour informer le maître d'ouvrage et les comités de pilotage sur l'état d'avancement de l'opération.

L'opérateur devra justifier la capacité de réaliser les missions relatives à « Mon Accompagnateur Rénov' » entré en vigueur au 1er janvier 2023, conformément aux modalités prévues par le décret n° 2022-1035 du 22 juillet 2022 pris pour application de l'article L. 232-3 du code de l'énergie. L'arrêté du 21 décembre 2022 modifié (NOR : ENER2236172A) pris en application du décret susmentionné précise les modalités de recours à l'Accompagnateur Rénov' (MAR'). Le I de l'article 1er de l'arrêté précise que les prestations d'accompagnement réalisées par un opérateur agréé MAR'. L'opérateur devra également être habilité pour les missions de lutte contre l'habitat indigne et très dégradé et MaPrimeAdapt'.

7.2.3. Modalités de coordination opérationnelle

Sous le pilotage des Villes d'Eu et du Tréport, l'équipe de suivi-animation devra articuler ses tâches avec l'ensemble² des partenaires concernés par les actions menées dans le cadre de l'OPAH-RU. Les partenaires seront identifiés en fonction de la pertinence de leur collaboration à l'une des missions et/ou thématiques prioritaires, notamment dans le cadre du repérage des situations d'habitat indigne, de précarité énergétique

et de l'accompagnement social.

7.3. Évaluation et suivi des actions engagées

7.3.1. Indicateurs de suivi des objectifs

La présente convention doit permettre d'atteindre les objectifs généraux définis aux articles 3 et 4. Les objectifs seront suivis grâce aux indicateurs de résultats définis pour chaque volet.

7.3.2. Bilans et évaluation finale

Un bilan au moins annuel et un bilan final de l'opération seront réalisés et présentés par le prestataire sous la responsabilité des maîtres d'ouvrage en comité de pilotage stratégique. Ils seront adressés aux différents partenaires de l'opération.

Bilan annuel

Le bilan annuel établi sous la responsabilité des maîtres d'ouvrage sera plus complet que le rapport d'avancement dans la mesure où il ouvrira des perspectives pour la bonne continuité du programme. Il sera validé à l'occasion du comité stratégique annuel.

Ce rapport devra faire état des éléments suivants :

- pour les opérations réalisées : localisation, nature et objectif ; coûts et financements ; maîtrise d'œuvre ; impact sur le cadre de vie et la vie sociale ;
- pour les opérations en cours : localisation, nature et objectif ; état d'avancement du dossier ; plan et financement prévisionnel ; points de blocage.

En fonction des difficultés rencontrées sur les plans techniques, administratifs et financiers, des mesures seront proposées pour corriger la tendance et atteindre les objectifs fixés par la convention. Elles feront si nécessaire l'objet d'un avenant à la convention.

Bilan final

Sous la responsabilité du maître d'ouvrage, un bilan final du programme sous forme de rapport devra être présenté au comité de pilotage stratégique en fin de mission.

Ce rapport devra notamment :

- Rappeler les objectifs quantitatifs et qualitatifs ; exposer les moyens mis en œuvre pour les atteindre ; présenter les résultats obtenus au regard des objectifs ;
- Analyser les difficultés rencontrées (techniques, financières, administratives) lors de l'animation sur ses différentes phases : sensibilisation des propriétaires (et locataires) et acteurs de l'habitat ; coordination du projet et des acteurs ; problèmes techniques, déroulement des chantiers ; relations entre les maîtres d'ouvrage, les maîtres d'œuvre et les entreprises ; maîtrise des coûts ; dispositifs spécifiques ou innovants ;
- Recenser les solutions mises en œuvre ;
- Lorsque l'opération le permet, fournir un récapitulatif ou des fiches des opérations financées avec la nature et le montant prévisionnel des travaux effectués et le détail des subventions et aides perçues ;
- Synthétiser l'impact du dispositif sur le secteur de l'habitat, sur les activités économiques et la vie sociale.

Ce document pourra comporter des propositions d'action à mettre en œuvre pour prolonger la dynamique du programme ainsi que des solutions nouvelles à initier.

Chapitre VI – Communication.

Article 8 - Communication

Les maîtres d'ouvrage du programme, les signataires et l'opérateur s'engagent à mettre en œuvre les actions d'information et de communication présentées ci-dessous. Il est ainsi impératif de porter le nom et le logo de l'Agence nationale de l'habitat et communes de Le du Tréport et d'Eu sur l'ensemble des documents et ce dans le respect de la charte graphique de l'Etat. Ceci implique tous les supports d'information print et digitaux, tels que : dépliants, plaquettes, vitrophanies, sites internet ou communications presse portant sur l'OPAH-RU.

Le logo de l'Anah en quadrichromie, la mention de son numéro gris (0 808 800 700) et de son site internet anah.fr devront apparaître sur l'ensemble des supports écrits et digitaux dédiés à informer sur le programme au même niveau que les autres financeurs : articles presse municipale, ou presse quotidienne régionale, affichage, site internet, exposition, filmographie, vitrophanie dans le cadre du bureau d'accueil de l'opération notamment.

L'opérateur assurant les missions de suivi-animation indiquera dans tous les supports de communication qu'il élaborera, quels qu'ils soient, l'origine des subventions allouées par l'Anah.

Il reproduira dans ces supports à la fois le logo type et la mention du numéro et du site internet de l'Agence, dans le respect de la charte graphique.

Dans le cadre des OPAH, pour les opérations importantes de travaux, les éventuels supports d'information de chantier (autocollants, bâches, panneaux ...) comporteront la mention « travaux réalisés avec l'aide de l'Anah ».

Le logo du ministère en charge du logement devra également figurer sur tout support de communication diffusé dans le cadre de l'opération.

Lors des réunions d'information destinées à présenter les financements, l'organisme d'animation devra travailler en étroite collaboration avec la délégation locale (ou le cas échéant le délégataire des aides à la pierre) et remettre un dossier qui aura été élaboré avec celle-ci ou celui-ci.

D'une manière générale, les documents de communication devront avoir été réalisés avec la DDTM (ou le cas échéant le délégataire des aides à la pierre), qui fournira toutes les indications nécessaires à la rédaction des textes dans le cadre de la politique menée localement : priorités, thématique, enjeux locaux, etc. et qui validera les informations concernant l'Anah.

Les documents d'information générale ou technique conçus par l'Agence à destination du public devront être largement diffusés. Il appartient aux maîtres d'ouvrage du programme et à l'opérateur de prendre attache auprès du pôle Communication, coordination et relations institutionnelles (PCCRI) de l'Anah afin de disposer en permanence des supports existants : guides pratiques, liste des travaux recevables, dépliants sur les aides, etc.

Par ailleurs, dans le cadre de sa mission d'information et de communication, l'Anah peut être amenée à solliciter l'opérateur en vue de réaliser des reportages journalistiques, photographiques ou filmographiques destinés à nourrir ses publications et sites internet. L'opérateur apportera son concours à ces réalisations pour la mise en valeur du programme.

En complément, si les signataires de la convention réalisent eux-mêmes des supports de communication relatifs à l'OPAH, ils s'engagent à les faire connaître au PCCRI de l'Anah et les mettre à sa disposition libres de droits.

Enfin, les maîtres d'ouvrage et l'opérateur assurant les missions de suivi-animation dans le secteur programmé s'engagent à informer la direction de la communication de l'Anah de toute manifestation spécifique consacrée à l'opération afin qu'elle relaie cette information.

Afin de faciliter les échanges, l'ensemble des outils de communications (logos et règles d'usage) sont à disposition sur l'extranet de l'Agence.

Chapitre VII – Prise d'effet de la convention, durée, révision, résiliation et prorogation.

Article 9 - Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une période de cinq années calendaires. Elle portera ses effets pour les demandes de subvention déposées auprès des services de l'Anah du jj/mm/aa (*date qui ne peut être antérieure à la date de signature apposée par le dernier signataire*) au jj/mm/aa.

Article 10 – Révision et/ou résiliation de la convention

Si l'évolution du contexte budgétaire, de la politique en matière d'habitat, ou de l'opération (analyse des indicateurs de résultat et des consommations de crédits), le nécessite, des ajustements pourront être effectués, par voie d'avenant.

Toute modification des conditions et des modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

La présente convention pourra être résiliée, par les maîtres d'ouvrage ou l'Anah, de manière unilatérale et anticipée, à l'expiration d'un délai de 6 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception à l'ensemble des autres parties. La lettre détaillera les motifs de cette résiliation. L'exercice de la faculté de résiliation ne dispense pas les parties de remplir les obligations contractées jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation.

Article 11 – Transmission de la convention

La convention de programme signée et ses annexes sont transmises aux différents signataires, ainsi qu'au délégué de l'agence dans la région et à l'Anah centrale en version PDF.

Le délégué de l'Anah dans le département est chargé de l'intégration des informations de la convention dans Contrat Anah.

Fait en xx exemplaires à xx, le xx

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le

SLO

ID : 076-217602556-20250925-2025209DEL-DE

Pour l'État,

Pour l'Agence nationale de l'habitat,

Pour la commune d'Eu,

Pour la commune du Tréport,

Pour le Département de Seine-Maritime

Autres partenaires

Annexe n°1 : Adresses du périmètre Au Tréport

2 Passage de l'Abbaye	12 Rue de la Digue	10 Rue de Hôtel de Ville	25 Rue Saint-Michel
4 Passage de l'Abbaye	12 Rue de la Digue	12 Rue de Hôtel de Ville	26 Rue Saint-Michel
6 Passage de l'Abbaye	13 Rue de la Digue	14 Rue de Hôtel de Ville	27 Rue Saint-Michel
1 Rue de l'Abbaye	13 Rue de la Digue	16 Rue de Hôtel de Ville	28 Rue Saint-Michel
11 Rue de l'Abbaye	14 Rue de la Digue	2 Rue de Hôtel de Ville	29 Rue Saint-Michel
13 Rue de l'Abbaye	14 Rue de la Digue	28 Rue de Hôtel de Ville	3 Rue Saint-Michel
15 Rue de l'Abbaye	15 Rue de la Digue	3 Rue de Hôtel de Ville	30 Rue Saint-Michel
17 Rue de l'Abbaye	15 Rue de la Digue	4 Rue de Hôtel de Ville	31 Rue Saint-Michel
2 Rue de l'Abbaye	16 Rue de la Digue	4BIS Rue de Hôtel de Ville	32 Rue Saint-Michel
3 Rue de l'Abbaye	16 Rue de la Digue	6 Rue de Hôtel de Ville	33 Rue Saint-Michel
4 Rue de l'Abbaye	17 Rue de la Digue	8 Rue de Hôtel de Ville	34 Rue Saint-Michel
5 Rue de l'Abbaye	17 Rue de la Digue	13 Rue du 8 Mai 1945	35 Rue Saint-Michel
6 Rue de l'Abbaye	18 Rue de la Digue	15 Rue du 8 Mai 1945	35BIS Rue Saint-Michel
7 Rue de l'Abbaye	18 Rue de la Digue	17 Rue du 8 Mai 1945	36 Rue Saint-Michel
8 Rue de l'Abbaye	19 Rue de la Digue	19 Rue du 8 Mai 1945	37 Rue Saint-Michel
9 Rue de l'Abbaye	19 Rue de la Digue	1 Rue François Mitterrand	37BIS Rue Saint-Michel
9BIS Rue de l'Abbaye	20 Rue de la Digue	4 Rue François Mitterrand	38 Rue Saint-Michel
9TER Rue de l'Abbaye	20 Rue de la Digue	4 Rue François Mitterrand	39 Rue Saint-Michel
10 Rue Alexandre Papin	21 Rue de la Digue	6 Rue François Mitterrand	39BIS Rue Saint-Michel
100 Rue Alexandre Papin	21 Rue de la Digue	6 Rue François Mitterrand	4 Rue Saint-Michel
102 Rue Alexandre Papin	22 Rue de la Digue	6BIS Rue François Mitterrand	40 Rue Saint-Michel
104 Rue Alexandre Papin	22 Rue de la Digue	6BIS Rue François Mitterrand	41 Rue Saint-Michel
106 Rue Alexandre Papin	24 Rue de la Digue	8 Rue François Mitterrand	41BIS Rue Saint-Michel
108 Rue Alexandre Papin	24 Rue de la Digue	8 Rue François Mitterrand	42 Rue Saint-Michel
11 Rue Alexandre Papin	25 Rue de la Digue	1 Impasse Jeanne d'Arc	43 Rue Saint-Michel
110 Rue Alexandre Papin	25 Rue de la Digue	1 Impasse Jeanne d'Arc	43BIS Rue Saint-Michel
112 Rue Alexandre Papin	26 Rue de la Digue	2 Impasse Jeanne d'Arc	44 Rue Saint-Michel
114 Rue Alexandre Papin	26 Rue de la Digue	2 Impasse Jeanne d'Arc	45 Rue Saint-Michel
116 Rue Alexandre Papin	28 Rue de la Digue	3 Impasse Jeanne d'Arc	45BIS Rue Saint-Michel
118 Rue Alexandre Papin	28 Rue de la Digue	3 Impasse Jeanne d'Arc	46 Rue Saint-Michel
12 Rue Alexandre Papin	5 Rue de la Digue	4 Impasse Jeanne d'Arc	47 Rue Saint-Michel
120 Rue Alexandre Papin	5 Rue de la Digue	4 Impasse Jeanne d'Arc	47BIS Rue Saint-Michel
13 Rue Alexandre Papin	6 Rue de la Digue	2 Rue Jeanne d'Arc	48 Rue Saint-Michel
14 Rue Alexandre Papin	6 Rue de la Digue	3 Rue Jeanne d'Arc	49 Rue Saint-Michel
15 Rue Alexandre Papin	7 Rue de la Digue	5 Rue Jeanne d'Arc	49A Rue Saint-Michel
16 Rue Alexandre Papin	7 Rue de la Digue	7 Rue Jeanne d'Arc	49B Rue Saint-Michel

17 Rue Alexandre Papin	8 Rue de la Digue	8 Rue Jeanne d'Arc	50 Rue Saint-Michel
18 Rue Alexandre Papin	8 Rue de la Digue	1 Rampe Jonas Lefranc	51 Rue Saint-Michel
19 Rue Alexandre Papin	9 Rue de la Digue	10 Rampe Jonas Lefranc	52 Rue Saint-Michel
20 Rue Alexandre Papin	9 Rue de la Digue	11 Rampe Jonas Lefranc	54 Rue Saint-Michel
21 Rue Alexandre Papin	1 Rue du Docteur Lemaire	12 Rampe Jonas Lefranc	54BIS Rue Saint-Michel
22 Rue Alexandre Papin	10 Rue du Docteur Lemaire	13 Rampe Jonas Lefranc	55 Rue Saint-Michel
23 Rue Alexandre Papin	11 Rue du Docteur Lemaire	15 Rampe Jonas Lefranc	56 Rue Saint-Michel
24 Rue Alexandre Papin	11BIS Rue du Docteur Lemaire	17 Rampe Jonas Lefranc	57 Rue Saint-Michel
25 Rue Alexandre Papin	13 Rue du Docteur Lemaire	19 Rampe Jonas Lefranc	58 Rue Saint-Michel
26 Rue Alexandre Papin	15 Rue du Docteur Lemaire	2 Rampe Jonas Lefranc	59 Rue Saint-Michel
27 Rue Alexandre Papin	17 Rue du Docteur Lemaire	3 Rampe Jonas Lefranc	6 Rue Saint-Michel
28 Rue Alexandre Papin	19 Rue du Docteur Lemaire	4 Rampe Jonas Lefranc	60 Rue Saint-Michel
29 Rue Alexandre Papin	2 Rue du Docteur Lemaire	5 Rampe Jonas Lefranc	61 Rue Saint-Michel
30 Rue Alexandre Papin	2BIS Rue du Docteur Lemaire	6 Rampe Jonas Lefranc	61A Rue Saint-Michel
31 Rue Alexandre Papin	3 Rue du Docteur Lemaire	7 Rampe Jonas Lefranc	61B Rue Saint-Michel
32 Rue Alexandre Papin	4 Rue du Docteur Lemaire	8 Rampe Jonas Lefranc	61T Rue Saint-Michel
33 Rue Alexandre Papin	5 Rue du Docteur Lemaire	9 Rampe Jonas Lefranc	63 Rue Saint-Michel
34 Rue Alexandre Papin	6 Rue du Docteur Lemaire	1 Rue Jules Dautresire	63BIS Rue Saint-Michel
36 Rue Alexandre Papin	7 Rue du Docteur Lemaire	10 Rue Jules Dautresire	64 Rue Saint-Michel
37 Rue Alexandre Papin	8 Rue du Docteur Lemaire	12 Rue Jules Dautresire	65 Rue Saint-Michel
38 Rue Alexandre Papin	9 Rue du Docteur Lemaire	13 Rue Jules Dautresire	66 Rue Saint-Michel
46BIS Rue Alexandre Papin	1 Rue du Docteur Pépin	14 Rue Jules Dautresire	67 Rue Saint-Michel
48 Rue Alexandre Papin	10 Rue du Docteur Pépin	15 Rue Jules Dautresire	68A Rue Saint-Michel
5 Rue Alexandre Papin	100 Rue du Docteur Pépin	2 Rue Jules Dautresire	68B Rue Saint-Michel
50 Rue Alexandre Papin	102 Rue du Docteur Pépin	20 Rue Jules Dautresire	68C Rue Saint-Michel
52 Rue Alexandre Papin	104 Rue du Docteur Pépin	3 Rue Jules Dautresire	69 Rue Saint-Michel
56 Rue Alexandre Papin	106 Rue du Docteur Pépin	4 Rue Jules Dautresire	7 Rue Saint-Michel

58 Rue Alexandre Papin	108 Rue du Docteur Pépin	5 Rue Jules Dautresire	73 Rue Saint-Michel
59 Rue Alexandre Papin	11 Rue du Docteur Pépin	6 Rue Jules Dautresire	73BIS Rue Saint-Michel
60 Rue Alexandre Papin	110 Rue du Docteur Pépin	7 Rue Jules Dautresire	8 Rue Saint-Michel
61 Rue Alexandre Papin	112 Rue du Docteur Pépin	8 Rue Jules Dautresire	9 Rue Saint-Michel
62 Rue Alexandre Papin	114 Rue du Docteur Pépin	9 Rue Jules Dautresire	1 Rue Saint-Nicolas
64 Rue Alexandre Papin	116 Rue du Docteur Pépin	10 Avenue Jules Massenet	1 Rue Saint-Nicolas
66 Rue Alexandre Papin	118 Rue du Docteur Pépin	12 Avenue Jules Massenet	11 Rue Saint-Nicolas
67 Rue Alexandre Papin	12 Rue du Docteur Pépin	14 Avenue Jules Massenet	11 Rue Saint-Nicolas
68 Rue Alexandre Papin	120 Rue du Docteur Pépin	2 Avenue Jules Massenet	13 Rue Saint-Nicolas
6A Rue Alexandre Papin	122 Rue du Docteur Pépin	4 Avenue Jules Massenet	13 Rue Saint-Nicolas
6E Rue Alexandre Papin	122BIS Rue du Docteur Pépin	6 Avenue Jules Massenet	15 Rue Saint-Nicolas
6F Rue Alexandre Papin	122TER Rue du Docteur Pépin	8 Avenue Jules Massenet	15 Rue Saint-Nicolas
7 Rue Alexandre Papin	124 Rue du Docteur Pépin	2 Rue Jules Verne	17 Rue Saint-Nicolas
70 Rue Alexandre Papin	126 Rue du Docteur Pépin	4 Rue Jules Verne	17 Rue Saint-Nicolas
72 Rue Alexandre Papin	13 Rue du Docteur Pépin	1 Rue du Lieutenant Claude Testu	19 Rue Saint-Nicolas
73 Rue Alexandre Papin	134 Rue du Docteur Pépin	10 Rue du Lieutenant Claude Testu	19 Rue Saint-Nicolas
74 Rue Alexandre Papin	136 Rue du Docteur Pépin	11 Rue du Lieutenant Claude Testu	21 Rue Saint-Nicolas
75 Rue Alexandre Papin	138 Rue du Docteur Pépin	12 Rue du Lieutenant Claude Testu	21 Rue Saint-Nicolas
76 Rue Alexandre Papin	14 Rue du Docteur Pépin	13 Rue du Lieutenant Claude Testu	23 Rue Saint-Nicolas
77 Rue Alexandre Papin	140 Rue du Docteur Pépin	14 Rue du Lieutenant Claude Testu	23 Rue Saint-Nicolas
79 Rue Alexandre Papin	142 Rue du Docteur Pépin	15 Rue du Lieutenant Claude Testu	25 Rue Saint-Nicolas
8 Rue Alexandre Papin	144 Rue du Docteur Pépin	16 Rue du Lieutenant Claude Testu	25 Rue Saint-Nicolas
83 Rue Alexandre Papin	146 Rue du Docteur Pépin	17 Rue du Lieutenant Claude Testu	27 Rue Saint-Nicolas
83BIS Rue Alexandre Papin	148 Rue du Docteur Pépin	18 Rue du Lieutenant Claude Testu	27 Rue Saint-Nicolas
85 Rue Alexandre Papin	148BIS Rue du Docteur Pépin	19 Rue du Lieutenant Claude Testu	29 Rue Saint-Nicolas

86 Rue Alexandre Papin	150 Rue du Docteur Pépin	2 Rue du Lieutenant Claude Testu	29 Rue Saint-Nicolas
87 Rue Alexandre Papin	152 Rue du Docteur Pépin	20 Rue du Lieutenant Claude Testu	3 Rue Saint-Nicolas
87A Rue Alexandre Papin	154 Rue du Docteur Pépin	21 Rue du Lieutenant Claude Testu	3 Rue Saint-Nicolas
87B Rue Alexandre Papin	156 Rue du Docteur Pépin	22 Rue du Lieutenant Claude Testu	31 Rue Saint-Nicolas
87TER Rue Alexandre Papin	158 Rue du Docteur Pépin	23 Rue du Lieutenant Claude Testu	31 Rue Saint-Nicolas
89 Rue Alexandre Papin	16 Rue du Docteur Pépin	24 Rue du Lieutenant Claude Testu	33 Rue Saint-Nicolas
89BIS Rue Alexandre Papin	160 Rue du Docteur Pépin	25 Rue du Lieutenant Claude Testu	33 Rue Saint-Nicolas
9 Rue Alexandre Papin	162 Rue du Docteur Pépin	26 Rue du Lieutenant Claude Testu	37 Rue Saint-Nicolas
90 Rue Alexandre Papin	164 Rue du Docteur Pépin	27 Rue du Lieutenant Claude Testu	37 Rue Saint-Nicolas
92 Rue Alexandre Papin	166 Rue du Docteur Pépin	28 Rue du Lieutenant Claude Testu	39 Rue Saint-Nicolas
92BIS Rue Alexandre Papin	168 Rue du Docteur Pépin	29 Rue du Lieutenant Claude Testu	39 Rue Saint-Nicolas
94 Rue Alexandre Papin	170 Rue du Docteur Pépin	3 Rue du Lieutenant Claude Testu	41 Rue Saint-Nicolas
96 Rue Alexandre Papin	18 Rue du Docteur Pépin	30 Rue du Lieutenant Claude Testu	41 Rue Saint-Nicolas
98 Rue Alexandre Papin	188 Rue du Docteur Pépin	31 Rue du Lieutenant Claude Testu	43 Rue Saint-Nicolas
1 Rue des Alliés	19 Rue du Docteur Pépin	4 Rue du Lieutenant Claude Testu	43 Rue Saint-Nicolas
10 Rue des Alliés	190 Rue du Docteur Pépin	5 Rue du Lieutenant Claude Testu	47 Rue Saint-Nicolas
11 Rue des Alliés	192 Rue du Docteur Pépin	6 Rue du Lieutenant Claude Testu	47 Rue Saint-Nicolas
12 Rue des Alliés	198 Rue du Docteur Pépin	7 Rue du Lieutenant Claude Testu	49 Rue Saint-Nicolas
14 Rue des Alliés	2 Rue du Docteur Pépin	8 Rue du Lieutenant Claude Testu	49 Rue Saint-Nicolas
15 Rue des Alliés	20 Rue du Docteur Pépin	9 Rue du Lieutenant Claude Testu	5 Rue Saint-Nicolas
16 Rue des Alliés	200 Rue du Docteur Pépin	1 Esplanade Louis Aragon	5 Rue Saint-Nicolas
17 Rue des Alliés	202 Rue du Docteur Pépin	13 Esplanade Louis Aragon	53 Rue Saint-Nicolas
19 Rue des Alliés	204 Rue du Docteur Pépin	14 Esplanade Louis Aragon	53 Rue Saint-Nicolas
1BIS Rue des Alliés	206 Rue du Docteur Pépin	16 Esplanade Louis Aragon	57 Rue Saint-Nicolas
2 Rue des Alliés	208 Rue du Docteur	17 Esplanade Louis	57 Rue Saint-Nicolas

	Pépin	Aragon	
21 Rue des Alliés	21 Rue du Docteur Pépin	18 Esplanade Louis Aragon	61 Rue Saint-Nicolas
25 Rue des Alliés	210 Rue du Docteur Pépin	19 Esplanade Louis Aragon	61 Rue Saint-Nicolas
27 Rue des Alliés	212 Rue du Docteur Pépin	2 Esplanade Louis Aragon	7 Rue Saint-Nicolas
27BIS Rue des Alliés	216 Rue du Docteur Pépin	20 Esplanade Louis Aragon	7 Rue Saint-Nicolas
29 Rue des Alliés	22 Rue du Docteur Pépin	21 Esplanade Louis Aragon	9 Rue Saint-Nicolas
29BIS Rue des Alliés	23 Rue du Docteur Pépin	22 Esplanade Louis Aragon	9 Rue Saint-Nicolas
3 Rue des Alliés	24 Rue du Docteur Pépin	23 Esplanade Louis Aragon	1 Rue des Salines
4 Rue des Alliés	25 Rue du Docteur Pépin	24 Esplanade Louis Aragon	10 Rue des Salines
5 Rue des Alliés	26 Rue du Docteur Pépin	25 Esplanade Louis Aragon	11 Rue des Salines
6 Rue des Alliés	27 Rue du Docteur Pépin	26 Esplanade Louis Aragon	12 Rue des Salines
6BIS Rue des Alliés	28 Rue du Docteur Pépin	27 Esplanade Louis Aragon	12BIS Rue des Salines
7 Rue des Alliés	29 Rue du Docteur Pépin	28 Esplanade Louis Aragon	13 Rue des Salines
8 Rue des Alliés	3 Rue du Docteur Pépin	29 Esplanade Louis Aragon	14 Rue des Salines
10 Rue Amiral Courbet	30 Rue du Docteur Pépin	3 Esplanade Louis Aragon	15 Rue des Salines
12 Rue Amiral Courbet	31 Rue du Docteur Pépin	30 Esplanade Louis Aragon	16 Rue des Salines
16 Rue Amiral Courbet	32 Rue du Docteur Pépin	31 Esplanade Louis Aragon	17 Rue des Salines
16BIS Rue Amiral Courbet	33 Rue du Docteur Pépin	32 Esplanade Louis Aragon	18 Rue des Salines
2 Rue Amiral Courbet	34 Rue du Docteur Pépin	33 Esplanade Louis Aragon	19 Rue des Salines
20 Rue Amiral Courbet	35 Rue du Docteur Pépin	4 Esplanade Louis Aragon	2 Rue des Salines
22 Rue Amiral Courbet	36 Rue du Docteur Pépin	5 Esplanade Louis Aragon	20 Rue des Salines
24 Rue Amiral Courbet	36BIS Rue du Docteur Pépin	1 Rue de la Mer	22 Rue des Salines
26 Rue Amiral Courbet	36TER Rue du Docteur Pépin	3 Rue de la Mer	29 Rue des Salines
30 Rue Amiral Courbet	38 Rue du Docteur Pépin	5 Rue de la Mer	2BIS Rue des Salines
6BIS Rue Amiral Courbet	38BIS Rue du Docteur Pépin	1 Rue des Moines	3 Rue des Salines
1 Rue de l'Anguinerie	39 Rue du Docteur Pépin	3 Rue des Moines	31 Rue des Salines

10 Rue de l'Anguainerie	4 Rue du Docteur Pépin	5 Rue des Moines	33 Rue des Salines
11 Rue de l'Anguainerie	40 Rue du Docteur Pépin	1 Rampe du Musoir	35 Rue des Salines
13 Rue de l'Anguainerie	41 Rue du Docteur Pépin	2 Rampe du Musoir	37 Rue des Salines
13BIS Rue de l'Anguainerie	42 Rue du Docteur Pépin	1 Place Notre-Dame	39 Rue des Salines
14 Rue de l'Anguainerie	43 Rue du Docteur Pépin	2 Place Notre-Dame	3BIS Rue des Salines
15 Rue de l'Anguainerie	44 Rue du Docteur Pépin	3 Place Notre-Dame	41 Rue des Salines
16 Rue de l'Anguainerie	45 Rue du Docteur Pépin	4 Place Notre-Dame	5 Rue des Salines
17 Rue de l'Anguainerie	46 Rue du Docteur Pépin	5 Place Notre-Dame	51 Rue des Salines
18 Rue de l'Anguainerie	47 Rue du Docteur Pépin	7 Place Notre-Dame	51 Rue des Salines
2 Rue de l'Anguainerie	48 Rue du Docteur Pépin	9 Place Notre-Dame	53 Rue des Salines
20 Rue de l'Anguainerie	48B Rue du Docteur Pépin	1 Rue Notre-Dame	53 Rue des Salines
22 Rue de l'Anguainerie	48C Rue du Docteur Pépin	10 Rue Notre-Dame	54 Rue des Salines
4 Rue de l'Anguainerie	48D Rue du Docteur Pépin	2 Rue Notre-Dame	6 Rue des Salines
6 Rue de l'Anguainerie	48E Rue du Docteur Pépin	3 Rue Notre-Dame	6BIS Rue des Salines
7 Rue de l'Anguainerie	48F Rue du Docteur Pépin	5 Rue Notre-Dame	7 Rue des Salines
7BIS Rue de l'Anguainerie	48G Rue du Docteur Pépin	8 Rue Notre-Dame	8 Rue des Salines
8 Rue de l'Anguainerie	48H Rue du Docteur Pépin	10 Rue Pasteur	10 Ruelle Suzanne
9 Rue de l'Anguainerie	48I Rue du Docteur Pépin	12 Rue Pasteur	12 Ruelle Suzanne
4 Boulevard du Calvaire	48J Rue du Docteur Pépin	13 Rue Pasteur	14 Ruelle Suzanne
1 Avenue Camille Saint-Saëns	49 Rue du Docteur Pépin	14 Rue Pasteur	16 Ruelle Suzanne
10A Avenue Camille Saint-Saëns	5 Rue du Docteur Pépin	15 Rue Pasteur	4 Ruelle Suzanne
10B Avenue Camille Saint-Saëns	50 Rue du Docteur Pépin	16 Rue Pasteur	6 Ruelle Suzanne
10C Avenue Camille Saint-Saëns	51 Rue du Docteur Pépin	17 Rue Pasteur	8 Ruelle Suzanne
12A Avenue Camille Saint-Saëns	52 Rue du Docteur Pépin	18 Rue Pasteur	1 Rue des Templiers
12B Avenue Camille Saint-Saëns	53 Rue du Docteur Pépin	19 Rue Pasteur	2 Rue des Templiers
14A Avenue Camille Saint-Saëns	54 Rue du Docteur Pépin	20 Rue Pasteur	3 Rue des Templiers
14B Avenue Camille Saint-Saëns	55 Rue du Docteur Pépin	21 Rue Pasteur	4 Rue des Templiers
14C Avenue Camille Saint-Saëns	56 Rue du Docteur Pépin	22 Rue Pasteur	6 Rue des Templiers
2 Avenue Camille Saint-Saëns	57 Rue du Docteur Pépin	23 Rue Pasteur	8 Rue des Templiers



3 Avenue Camille Saint-Saëns	58 Rue du Docteur Pépin	24 Rue Pasteur	1 Rue Thiers
4 Avenue Camille Saint-Saëns	59 Rue du Docteur Pépin	25 Rue Pasteur	10 Rue Thiers
5 Avenue Camille Saint-Saëns	6 Rue du Docteur Pépin	26 Rue Pasteur	11 Rue Thiers
6 Avenue Camille Saint-Saëns	60 Rue du Docteur Pépin	27 Rue Pasteur	12 Rue Thiers
7 Avenue Camille Saint-Saëns	61 Rue du Docteur Pépin	28 Rue Pasteur	13 Rue Thiers
8 Avenue Camille Saint-Saëns	62 Rue du Docteur Pépin	3 Rue Pasteur	14 Rue Thiers
9 Avenue Camille Saint-Saëns	63 Rue du Docteur Pépin	30 Rue Pasteur	15 Rue Thiers
1 Avenue des Canadiens	64 Rue du Docteur Pépin	31 Rue Pasteur	16 Rue Thiers
10 Avenue des Canadiens	65 Rue du Docteur Pépin	32 Rue Pasteur	17 Rue Thiers
100 Avenue des Canadiens	66 Rue du Docteur Pépin	33 Rue Pasteur	18 Rue Thiers
100 Avenue des Canadiens	67 Rue du Docteur Pépin	34 Rue Pasteur	19 Rue Thiers
102 Avenue des Canadiens	68 Rue du Docteur Pépin	35 Rue Pasteur	20 Rue Thiers
102 Avenue des Canadiens	69 Rue du Docteur Pépin	36 Rue Pasteur	21 Rue Thiers
104 Avenue des Canadiens	7 Rue du Docteur Pépin	38 Rue Pasteur	22 Rue Thiers
104 Avenue des Canadiens	70 Rue du Docteur Pépin	4 Rue Pasteur	23 Rue Thiers
106 Avenue des Canadiens	71 Rue du Docteur Pépin	41 Rue Pasteur	24 Rue Thiers
106 Avenue des Canadiens	72 Rue du Docteur Pépin	43 Rue Pasteur	25 Rue Thiers
108 Avenue des Canadiens	73 Rue du Docteur Pépin	45 Rue Pasteur	26 Rue Thiers
108 Avenue des Canadiens	74 Rue du Docteur Pépin	47 Rue Pasteur	27 Rue Thiers
11 Avenue des Canadiens	74BIS Rue du Docteur Pépin	49 Rue Pasteur	28 Rue Thiers
110 Avenue des Canadiens	75 Rue du Docteur Pépin	5 Rue Pasteur	29 Rue Thiers
110 Avenue des Canadiens	76 Rue du Docteur Pépin	58 Rue Pasteur	3 Rue Thiers
11BIS Avenue des Canadiens	77 Rue du Docteur Pépin	6 Rue Pasteur	30 Rue Thiers
12 Avenue des Canadiens	78 Rue du Docteur Pépin	7 Rue Pasteur	31 Rue Thiers
12BIS Avenue des Canadiens	79 Rue du Docteur Pépin	8 Rue Pasteur	32 Rue Thiers

SLO

13 Avenue des Canadiens	8 Rue du Docteur Pépin	9 Rue Pasteur	33 Rue Thiers
13BIS Avenue des Canadiens	80 Rue du Docteur Pépin	1 Ruelle des Pâtis	34 Rue Thiers
14 Avenue des Canadiens	81 Rue du Docteur Pépin	10 Ruelle des Pâtis	35 Rue Thiers
16 Avenue des Canadiens	82 Rue du Docteur Pépin	11 Ruelle des Pâtis	36 Rue Thiers
16BIS Avenue des Canadiens	83 Rue du Docteur Pépin	12 Ruelle des Pâtis	37 Rue Thiers
18 Avenue des Canadiens	84 Rue du Docteur Pépin	14 Ruelle des Pâtis	38 Rue Thiers
18B Avenue des Canadiens	86 Rue du Docteur Pépin	16 Ruelle des Pâtis	39 Rue Thiers
18C Avenue des Canadiens	87 Rue du Docteur Pépin	2 Ruelle des Pâtis	40 Rue Thiers
18D Avenue des Canadiens	88 Rue du Docteur Pépin	3 Ruelle des Pâtis	41 Rue Thiers
2 Avenue des Canadiens	9 Rue du Docteur Pépin	4 Ruelle des Pâtis	42 Rue Thiers
20 Avenue des Canadiens	90 Rue du Docteur Pépin	5 Ruelle des Pâtis	43 Rue Thiers
20BIS Avenue des Canadiens	94 Rue du Docteur Pépin	6 Ruelle des Pâtis	44 Rue Thiers
22 Avenue des Canadiens	96 Rue du Docteur Pépin	6BIS Ruelle des Pâtis	45 Rue Thiers
22BIS Avenue des Canadiens	98 Rue du Docteur Pépin	7 Ruelle des Pâtis	46 Rue Thiers
22BIS Avenue des Canadiens	11 Passage de l'Avenir	8 Ruelle des Pâtis	47 Rue Thiers
24 Avenue des Canadiens	12 Passage de l'Avenir	9 Ruelle des Pâtis	48 Rue Thiers
24 Avenue des Canadiens	13 Passage de l'Avenir	2 Avenue Paul Paray	49 Rue Thiers
26 Avenue des Canadiens	14 Passage de l'Avenir	4 Avenue Paul Paray	5 Rue Thiers
26 Avenue des Canadiens	14BIS Passage de l'Avenir	6 Avenue Paul Paray	50 Rue Thiers
26B Avenue des Canadiens	15 Passage de l'Avenir	1 Rue des Pêcheurs	51 Rue Thiers
26B Avenue des Canadiens	16 Passage de l'Avenir	11 Rue des Pêcheurs	52 Rue Thiers
26C Avenue des Canadiens	17 Passage de l'Avenir	13 Rue des Pêcheurs	53 Rue Thiers
26C Avenue des Canadiens	17B Passage de l'Avenir	14 Rue des Pêcheurs	54 Rue Thiers
26D Avenue des Canadiens	17C Passage de l'Avenir	15 Rue des Pêcheurs	55 Rue Thiers
26D Avenue des Canadiens	17D Passage de l'Avenir	17 Rue des Pêcheurs	56 Rue Thiers

26E Avenue des Canadiens	17E Passage de l'Avenir	19 Rue des Pêcheurs	57 Rue Thiers
26E Avenue des Canadiens	17F Passage de l'Avenir	2 Rue des Pêcheurs	59 Rue Thiers
26F Avenue des Canadiens	18 Passage de l'Avenir	3 Rue des Pêcheurs	60 Rue Thiers
26F Avenue des Canadiens	19 Passage de l'Avenir	4 Rue des Pêcheurs	60BIS Rue Thiers
26G Avenue des Canadiens	20 Passage de l'Avenir	5 Rue des Pêcheurs	62 Rue Thiers
26G Avenue des Canadiens	21 Passage de l'Avenir	6 Rue des Pêcheurs	7 Rue Thiers
26H Avenue des Canadiens	23 Passage de l'Avenir	7 Rue des Pêcheurs	9 Rue Thiers
26H Avenue des Canadiens	25 Passage de l'Avenir	8 Rue des Pêcheurs	1 Quai de la République
26I Avenue des Canadiens	3 Passage de l'Avenir	9 Rue des Pêcheurs	3 Quai de la République
26I Avenue des Canadiens	5 Passage de l'Avenir	11 Rue du Duc de Penthièvre	4 Quai de la République
26T Avenue des Canadiens	7 Passage de l'Avenir	13 Rue du Duc de Penthièvre	5 Quai de la République
26T Avenue des Canadiens	9 Passage de l'Avenir	14 Rue du Duc de Penthièvre	6 Quai de la République
28 Avenue des Canadiens	1 Place de l'Église	15 Rue du Duc de Penthièvre	1 Quai de la Retenue
28 Avenue des Canadiens	10 Place de l'Église	16 Rue du Duc de Penthièvre	10 Quai de la Retenue
3 Avenue des Canadiens	12 Place de l'Église	18 Rue du Duc de Penthièvre	11 Quai de la Retenue
32 Avenue des Canadiens	14 Place de l'Église	19 Rue du Duc de Penthièvre	12 Quai de la Retenue
32 Avenue des Canadiens	16 Place de l'Église	20 Rue du Duc de Penthièvre	13 Quai de la Retenue
34 Avenue des Canadiens	18 Place de l'Église	21 Rue du Duc de Penthièvre	3 Quai de la Retenue
34 Avenue des Canadiens	3 Place de l'Église	22 Rue du Duc de Penthièvre	5 Quai de la Retenue
36 Avenue des Canadiens	4 Place de l'Église	23 Rue du Duc de Penthièvre	6 Quai de la Retenue
36 Avenue des Canadiens	5 Place de l'Église	24 Rue du Duc de Penthièvre	7 Quai de la Retenue
38 Avenue des Canadiens	6 Place de l'Église	25 Rue du Duc de Penthièvre	8 Quai de la Retenue
38 Avenue des Canadiens	8 Place de l'Église	26 Rue du Duc de Penthièvre	9 Quai de la Retenue
4 Avenue des Canadiens	1 Rue d'Enfer	27 Rue du Duc de Penthièvre	1 Rue de la Tour
40 Avenue des	2 Rue d'Enfer	28 Rue du Duc de	2 Rue de la Tour

SLOW

Canadiens		Penthièvre	
40 Avenue des Canadiens	3 Rue d'Enfer	29 Rue du Duc de Penthièvre	3 Rue de la Tour
42 Avenue des Canadiens	4 Rue d'Enfer	30 Rue du Duc de Penthièvre	4 Rue de la Tour
42 Avenue des Canadiens	6 Rue d'Enfer	31 Rue du Duc de Penthièvre	5 Rue de la Tour
44 Avenue des Canadiens	2 Rue de l'Est	32 Rue du Duc de Penthièvre	6 Rue de la Tour
44 Avenue des Canadiens	1 Rue de la Falaise	33 Rue du Duc de Penthièvre	7 Rue de la Tour
46 Avenue des Canadiens	11 Rue de la Falaise	34 Rue du Duc de Penthièvre	8 Rue de la Tour
46 Avenue des Canadiens	12 Rue de la Falaise	35 Rue du Duc de Penthièvre	1 Place de Verdun
48 Avenue des Canadiens	15 Rue de la Falaise	36 Rue du Duc de Penthièvre	2 Place de Verdun
48 Avenue des Canadiens	17 Rue de la Falaise	37 Rue du Duc de Penthièvre	3 Place de Verdun
5 Avenue des Canadiens	19 Rue de la Falaise	38 Rue du Duc de Penthièvre	4 Place de Verdun
50 Avenue des Canadiens	19B Rue de la Falaise	39 Rue du Duc de Penthièvre	5 Place de Verdun
50 Avenue des Canadiens	19D Rue de la Falaise	4 Rue du Duc de Penthièvre	1 Rue Victor Hugo
52 Avenue des Canadiens	20 Rue de la Falaise	40 Rue du Duc de Penthièvre	10 Rue Victor Hugo
52 Avenue des Canadiens	21 Rue de la Falaise	41 Rue du Duc de Penthièvre	11 Rue Victor Hugo
52BIS Avenue des Canadiens	22 Rue de la Falaise	42 Rue du Duc de Penthièvre	12 Rue Victor Hugo
52BIS Avenue des Canadiens	23 Rue de la Falaise	43 Rue du Duc de Penthièvre	14 Rue Victor Hugo
54 Avenue des Canadiens	25 Rue de la Falaise	44 Rue du Duc de Penthièvre	16 Rue Victor Hugo
54 Avenue des Canadiens	26 Rue de la Falaise	45 Rue du Duc de Penthièvre	17 Rue Victor Hugo
56 Avenue des Canadiens	27 Rue de la Falaise	45BIS Rue du Duc de Penthièvre	18 Rue Victor Hugo
56 Avenue des Canadiens	29 Rue de la Falaise	46 Rue du Duc de Penthièvre	19 Rue Victor Hugo
58 Avenue des Canadiens	29BIS Rue de la Falaise	47 Rue du Duc de Penthièvre	2 Rue Victor Hugo
58 Avenue des Canadiens	3 Rue de la Falaise	48 Rue du Duc de Penthièvre	20 Rue Victor Hugo
5BIS Avenue des Canadiens	31 Rue de la Falaise	49 Rue du Duc de Penthièvre	21 Rue Victor Hugo
6 Avenue des Canadiens	33 Rue de la Falaise	50 Rue du Duc de Penthièvre	22 Rue Victor Hugo

60 Avenue des Canadiens	35 Rue de la Falaise	51 Rue du Duc de Penthièvre	24 Rue Victor Hugo
60 Avenue des Canadiens	37 Rue de la Falaise	52 Rue du Duc de Penthièvre	25 Rue Victor Hugo
62 Avenue des Canadiens	39 Rue de la Falaise	53 Rue du Duc de Penthièvre	26 Rue Victor Hugo
62 Avenue des Canadiens	41 Rue de la Falaise	54 Rue du Duc de Penthièvre	27 Rue Victor Hugo
64 Avenue des Canadiens	46 Rue de la Falaise	55 Rue du Duc de Penthièvre	28 Rue Victor Hugo
64 Avenue des Canadiens	5 Rue de la Falaise	56 Rue du Duc de Penthièvre	29 Rue Victor Hugo
66 Avenue des Canadiens	54 Rue de la Falaise	57 Rue du Duc de Penthièvre	3 Rue Victor Hugo
66 Avenue des Canadiens	56 Rue de la Falaise	58 Rue du Duc de Penthièvre	30 Rue Victor Hugo
68 Avenue des Canadiens	7 Rue de la Falaise	59 Rue du Duc de Penthièvre	30BIS Rue Victor Hugo
68 Avenue des Canadiens	9 Rue de la Falaise	6 Rue du Duc de Penthièvre	31 Rue Victor Hugo
7 Avenue des Canadiens	1 Rue du Foyer	60 Rue du Duc de Penthièvre	32 Rue Victor Hugo
70 Avenue des Canadiens	10 Rue du Foyer	62 Rue du Duc de Penthièvre	33 Rue Victor Hugo
70 Avenue des Canadiens	12 Rue du Foyer	64 Rue du Duc de Penthièvre	34 Rue Victor Hugo
72 Avenue des Canadiens	14 Rue du Foyer	9 Rue du Duc de Penthièvre	36 Rue Victor Hugo
72 Avenue des Canadiens	15 Rue du Foyer	1 Petite Rue Alexandre Papin	37 Rue Victor Hugo
74 Avenue des Canadiens	15BIS Rue du Foyer	3 Petite Rue Alexandre Papin	38 Rue Victor Hugo
74 Avenue des Canadiens	16 Rue du Foyer	5 Petite Rue Alexandre Papin	39 Rue Victor Hugo
76 Avenue des Canadiens	17 Rue du Foyer	7 Petite Rue Alexandre Papin	39BIS Rue Victor Hugo
76 Avenue des Canadiens	17BIS Rue du Foyer	9 Petite Rue Alexandre Papin	39TER Rue Victor Hugo
78 Avenue des Canadiens	18 Rue du Foyer	2 Rue de la Poissonnerie	40 Rue Victor Hugo
78 Avenue des Canadiens	19 Rue du Foyer	3 Rue de la Poissonnerie	41 Rue Victor Hugo
78BIS Avenue des Canadiens	2 Rue du Foyer	3BIS Rue de la Poissonnerie	42 Rue Victor Hugo
78BIS Avenue des Canadiens	20 Rue du Foyer	4 Rue de la Poissonnerie	43 Rue Victor Hugo
8 Avenue des Canadiens	21 Rue du Foyer	5 Rue de la Poissonnerie	44 Rue Victor Hugo
80 Avenue des Canadiens	21BIS Rue du Foyer	6 Rue de la Poissonnerie	45 Rue Victor Hugo

80 Avenue des Canadiens	22 Rue du Foyer	10 Rue du Ponceau	46 Rue Victor Hugo
82 Avenue des Canadiens	22BIS Rue du Foyer	12 Rue du Ponceau	48 Rue Victor Hugo
82 Avenue des Canadiens	23 Rue du Foyer	14 Rue du Ponceau	5 Rue Victor Hugo
84 Avenue des Canadiens	23BIS Rue du Foyer	16 Rue du Ponceau	5BIS Rue Victor Hugo
84 Avenue des Canadiens	24 Rue du Foyer	18 Rue du Ponceau	6 Rue Victor Hugo
86 Avenue des Canadiens	25 Rue du Foyer	2 Rue du Ponceau	7 Rue Victor Hugo
86 Avenue des Canadiens	26 Rue du Foyer	20 Rue du Ponceau	8 Rue Victor Hugo
88 Avenue des Canadiens	27 Rue du Foyer	4 Rue du Ponceau	9 Rue Victor Hugo
88 Avenue des Canadiens	27BIS Rue du Foyer	8 Rue du Ponceau	1 Rue Abbé Vinceneux
9 Avenue des Canadiens	28 Rue du Foyer	11 Rue de la Porte	10 Rue Abbé Vinceneux
90 Avenue des Canadiens	29 Rue du Foyer	13 Rue de la Porte	11 Rue Abbé Vinceneux
90 Avenue des Canadiens	3 Rue du Foyer	15 Rue de la Porte	12 Rue Abbé Vinceneux
92 Avenue des Canadiens	30 Rue du Foyer	2 Rue de la Porte	13 Rue Abbé Vinceneux
92 Avenue des Canadiens	31 Rue du Foyer	3 Rue de la Porte	15 Rue Abbé Vinceneux
94 Avenue des Canadiens	32 Rue du Foyer	4 Rue de la Porte	17 Rue Abbé Vinceneux
94 Avenue des Canadiens	34 Rue du Foyer	5 Rue de la Porte	19 Rue Abbé Vinceneux
96 Avenue des Canadiens	4 Rue du Foyer	6 Rue de la Porte	21 Rue Abbé Vinceneux
96 Avenue des Canadiens	40 Rue du Foyer	7 Rue de la Porte	23 Rue Abbé Vinceneux
98 Avenue des Canadiens	42 Rue du Foyer	8 Rue de la Porte	3 Rue Abbé Vinceneux
98 Avenue des Canadiens	44 Rue du Foyer	9 Rue de la Porte	5 Rue Abbé Vinceneux
9BIS Avenue des Canadiens	5 Rue du Foyer	1 Ruelle du Puits	6 Rue Abbé Vinceneux
1 Rampe des Casernes	5BIS Rue du Foyer	1BIS Ruelle du Puits	6BIS Rue Abbé Vinceneux
1BIS Rampe des Casernes	7 Rue du Foyer	2 Ruelle du Puits	7 Rue Abbé Vinceneux
3 Rampe des Casernes	7BIS Rue du Foyer	4 Ruelle du Puits	8 Rue Abbé Vinceneux
5 Rampe des Casernes	1 Ruelle du Foyer	6 Ruelle du Puits	9 Rue Abbé Vinceneux
10 Rue des Casernes	11 Ruelle du Foyer	8 Ruelle du Puits	1 Rue Suzanne
12 Rue des Casernes	3 Ruelle du Foyer	1 Rue de la Rade	10 Rue Suzanne

14 Rue des Casernes	5 Ruelle du Foyer	10 Rue de la Rade	100 Rue Suzanne
16 Rue des Casernes	7 Ruelle du Foyer	11 Rue de la Rade	101 Rue Suzanne
18 Rue des Casernes	9 Ruelle du Foyer	12 Rue de la Rade	102 Rue Suzanne
2 Rue des Casernes	1 Quai François 1er	13 Rue de la Rade	103 Rue Suzanne
20 Rue des Casernes	10 Quai François 1er	14 Rue de la Rade	104 Rue Suzanne
22 Rue des Casernes	10A Quai François 1er	15 Rue de la Rade	104BIS Rue Suzanne
24 Rue des Casernes	11 Quai François 1er	16 Rue de la Rade	105 Rue Suzanne
26 Rue des Casernes	11BIS Quai François 1er	17 Rue de la Rade	106 Rue Suzanne
28 Rue des Casernes	12 Quai François 1er	18 Rue de la Rade	107 Rue Suzanne
30 Rue des Casernes	13 Quai François 1er	19 Rue de la Rade	109 Rue Suzanne
32 Rue des Casernes	14 Quai François 1er	2 Rue de la Rade	11 Rue Suzanne
34 Rue des Casernes	15 Quai François 1er	21 Rue de la Rade	111 Rue Suzanne
36 Rue des Casernes	16 Quai François 1er	23 Rue de la Rade	112 Rue Suzanne
38 Rue des Casernes	17 Quai François 1er	25 Rue de la Rade	113 Rue Suzanne
4 Rue des Casernes	18 Quai François 1er	27 Rue de la Rade	114 Rue Suzanne
40 Rue des Casernes	19 Quai François 1er	29 Rue de la Rade	115 Rue Suzanne
42 Rue des Casernes	1A Quai François 1er	3 Rue de la Rade	116 Rue Suzanne
44 Rue des Casernes	1B Quai François 1er	31 Rue de la Rade	117 Rue Suzanne
46 Rue des Casernes	1C Quai François 1er	33 Rue de la Rade	118 Rue Suzanne
48 Rue des Casernes	2 Quai François 1er	35 Rue de la Rade	119 Rue Suzanne
50 Rue des Casernes	20 Quai François 1er	37 Rue de la Rade	12 Rue Suzanne
52 Rue des Casernes	20BIS Quai François 1er	39 Rue de la Rade	121 Rue Suzanne
54 Rue des Casernes	21 Quai François 1er	4 Rue de la Rade	122 Rue Suzanne
56 Rue des Casernes	21BIS Quai François 1er	41 Rue de la Rade	123 Rue Suzanne
58 Rue des Casernes	22 Quai François 1er	43 Rue de la Rade	124 Rue Suzanne
6 Rue des Casernes	23 Quai François 1er	5 Rue de la Rade	125 Rue Suzanne
60 Rue des Casernes	24 Quai François 1er	6 Rue de la Rade	126 Rue Suzanne
62 Rue des Casernes	25 Quai François 1er	7 Rue de la Rade	126A Rue Suzanne
70 Rue des Casernes	25BIS Quai François 1er	8 Rue de la Rade	129 Rue Suzanne
8 Rue des Casernes	26 Quai François 1er	9 Rue de la Rade	13 Rue Suzanne
12 Rue des Chantiers	27 Quai François 1er	1 Quai Sadi Carnot	130 Rue Suzanne
14 Rue des Chantiers	29 Quai François 1er	10 Quai Sadi Carnot	131 Rue Suzanne
15 Rue des Chantiers	3 Quai François 1er	11 Quai Sadi Carnot	132 Rue Suzanne
15BIS Rue des Chantiers	30 Quai François 1er	12 Quai Sadi Carnot	133 Rue Suzanne
16 Rue des Chantiers	31 Quai François 1er	13 Quai Sadi Carnot	134 Rue Suzanne
18 Rue des Chantiers	32 Quai François 1er	14 Quai Sadi Carnot	135 Rue Suzanne
19 Rue des Chantiers	33 Quai François 1er	15 Quai Sadi Carnot	136 Rue Suzanne
2 Rue des Chantiers	34 Quai François 1er	16 Quai Sadi Carnot	137 Rue Suzanne
20 Rue des Chantiers	36 Quai François 1er	17 Quai Sadi Carnot	139 Rue Suzanne
22 Rue des Chantiers	37 Quai François 1er	18 Quai Sadi Carnot	14 Rue Suzanne
23 Rue des Chantiers	38 Quai François 1er	19 Quai Sadi Carnot	141 Rue Suzanne
24 Rue des Chantiers	39 Quai François 1er	1BIS Quai Sadi Carnot	143 Rue Suzanne
25 Rue des Chantiers	4 Quai François 1er	2 Quai Sadi Carnot	145 Rue Suzanne
27 Rue des Chantiers	42 Quai François 1er	20 Quai Sadi Carnot	147 Rue Suzanne
28 Rue des Chantiers	43 Quai François 1er	21 Quai Sadi Carnot	149 Rue Suzanne
28BIS Rue des Chantiers	44 Quai François 1er	22 Quai Sadi Carnot	15 Rue Suzanne
3 Rue des Chantiers	45 Quai François 1er	23 Quai Sadi Carnot	16 Rue Suzanne
30 Rue des Chantiers	46 Quai François 1er	24 Quai Sadi Carnot	17 Rue Suzanne

31 Rue des Chantiers	47 Quai François 1er	25 Quai Sadi Carnot	18 Rue Suzanne
32 Rue des Chantiers	47BIS Quai François 1er	26 Quai Sadi Carnot	19 Rue Suzanne
34 Rue des Chantiers	48 Quai François 1er	27 Quai Sadi Carnot	20 Rue Suzanne
34BIS Rue des Chantiers	49 Quai François 1er	28 Quai Sadi Carnot	21 Rue Suzanne
36 Rue des Chantiers	4BIS Quai François 1er	29 Quai Sadi Carnot	22 Rue Suzanne
37 Rue des Chantiers	5 Quai François 1er	29BIS Quai Sadi Carnot	23 Rue Suzanne
38 Rue des Chantiers	50 Quai François 1er	3 Quai Sadi Carnot	24 Rue Suzanne
39 Rue des Chantiers	51 Quai François 1er	30 Quai Sadi Carnot	25 Rue Suzanne
4 Rue des Chantiers	52 Quai François 1er	4 Quai Sadi Carnot	26 Rue Suzanne
40 Rue des Chantiers	52BIS Quai François 1er	5 Quai Sadi Carnot	27 Rue Suzanne
41 Rue des Chantiers	53 Quai François 1er	5BIS Quai Sadi Carnot	27BIS Rue Suzanne
5 Rue des Chantiers	54 Quai François 1er	8 Quai Sadi Carnot	28 Rue Suzanne
6 Rue des Chantiers	55 Quai François 1er	9 Quai Sadi Carnot	29 Rue Suzanne
7 Rue des Chantiers	56 Quai François 1er	5 Rue Saint-Antoine	3 Rue Suzanne
8 Rue des Chantiers	57 Quai François 1er	7 Rue Saint-Antoine	30 Rue Suzanne
9 Rue des Chantiers	58 Quai François 1er	8 Rue Saint-Antoine	31 Rue Suzanne
12 Rue Charles Brasseur	59 Quai François 1er	1 Rue Saint-Eloi	32 Rue Suzanne
16 Rue Charles Brasseur	6 Quai François 1er	2 Rue Saint-Eloi	33 Rue Suzanne
17 Rue Charles Brasseur	60 Quai François 1er	3 Rue Saint-Eloi	34 Rue Suzanne
18 Rue Charles Brasseur	61 Quai François 1er	4 Rue Saint-Eloi	34BIS Rue Suzanne
19 Rue Charles Brasseur	7 Quai François 1er	6 Rue Saint-Eloi	35 Rue Suzanne
20 Rue Charles Brasseur	7BIS Quai François 1er	8 Rue Saint-Eloi	36 Rue Suzanne
21 Rue Charles Brasseur	8 Quai François 1er	10 Rue Saint-Jacques	37 Rue Suzanne
22 Rue Charles Brasseur	8BIS Quai François 1er	12 Rue Saint-Jacques	38 Rue Suzanne
24 Rue Charles Brasseur	9 Quai François 1er	2 Rue Saint-Jacques	39 Rue Suzanne
26 Rue Charles Brasseur	9BIS Quai François 1er	3 Rue Saint-Jacques	4 Rue Suzanne
7 Rue Charles Brasseur	2 Quai Édouard Gelée	4 Rue Saint-Jacques	40 Rue Suzanne
9 Rue Charles Brasseur	1 Rue Gambetta	6 Rue Saint-Jacques	41 Rue Suzanne
1 Place Charles de Gaulle	10 Rue Gambetta	7 Rue Saint-Jacques	42 Rue Suzanne
2 Place Charles de Gaulle	11 Rue Gambetta	8 Rue Saint-Jacques	43 Rue Suzanne
4 Place Charles de Gaulle	12 Rue Gambetta	10 Rue Saint-Julien	44 Rue Suzanne
6 Place Charles de Gaulle	15 Rue Gambetta	11 Rue Saint-Julien	45 Rue Suzanne
1 Avenue Charles Gounod	15BIS Rue Gambetta	12 Rue Saint-Julien	46 Rue Suzanne
11 Avenue Charles Gounod	16 Rue Gambetta	14 Rue Saint-Julien	47 Rue Suzanne
13 Avenue Charles Gounod	17 Rue Gambetta	15 Rue Saint-Julien	48 Rue Suzanne
15 Avenue Charles Gounod	18 Rue Gambetta	16 Rue Saint-Julien	48BIS Rue Suzanne
17 Avenue Charles Gounod	2 Rue Gambetta	17 Rue Saint-Julien	49 Rue Suzanne
19 Avenue Charles Gounod	20 Rue Gambetta	18 Rue Saint-Julien	5 Rue Suzanne
21 Avenue Charles	21 Rue Gambetta	19 Rue Saint-Julien	50 Rue Suzanne

Gounod			
23 Avenue Charles Gounod	21BIS Rue Gambetta	20 Rue Saint-Julien	52 Rue Suzanne
25 Avenue Charles Gounod	22 Rue Gambetta	21 Rue Saint-Julien	53 Rue Suzanne
27 Avenue Charles Gounod	26 Rue Gambetta	21BIS Rue Saint-Julien	55 Rue Suzanne
29 Avenue Charles Gounod	28 Rue Gambetta	22 Rue Saint-Julien	56 Rue Suzanne
2A Avenue Charles Gounod	3 Rue Gambetta	23 Rue Saint-Julien	57 Rue Suzanne
2B Avenue Charles Gounod	30 Rue Gambetta	23BIS Rue Saint-Julien	58 Rue Suzanne
2C Avenue Charles Gounod	31 Rue Gambetta	25 Rue Saint-Julien	59 Rue Suzanne
2D Avenue Charles Gounod	32 Rue Gambetta	26 Rue Saint-Julien	6 Rue Suzanne
2E Avenue Charles Gounod	33 Rue Gambetta	28 Rue Saint-Julien	60 Rue Suzanne
2F Avenue Charles Gounod	34 Rue Gambetta	29 Rue Saint-Julien	61 Rue Suzanne
2G Avenue Charles Gounod	35 Rue Gambetta	3 Rue Saint-Julien	62 Rue Suzanne
2H Avenue Charles Gounod	36 Rue Gambetta	30 Rue Saint-Julien	63 Rue Suzanne
2J Avenue Charles Gounod	37 Rue Gambetta	32 Rue Saint-Julien	64 Rue Suzanne
2K Avenue Charles Gounod	38 Rue Gambetta	33 Rue Saint-Julien	65 Rue Suzanne
2L Avenue Charles Gounod	39 Rue Gambetta	34 Rue Saint-Julien	66 Rue Suzanne
2M Avenue Charles Gounod	4 Rue Gambetta	35 Rue Saint-Julien	67 Rue Suzanne
3 Avenue Charles Gounod	40 Rue Gambetta	36 Rue Saint-Julien	68 Rue Suzanne
31 Avenue Charles Gounod	41 Rue Gambetta	37 Rue Saint-Julien	69 Rue Suzanne
35 Avenue Charles Gounod	42 Rue Gambetta	38 Rue Saint-Julien	7 Rue Suzanne
35BIS Avenue Charles Gounod	43 Rue Gambetta	39 Rue Saint-Julien	70 Rue Suzanne
37 Avenue Charles Gounod	44 Rue Gambetta	4 Rue Saint-Julien	71 Rue Suzanne
5 Avenue Charles Gounod	45 Rue Gambetta	41 Rue Saint-Julien	72 Rue Suzanne
7 Avenue Charles Gounod	46 Rue Gambetta	42 Rue Saint-Julien	73 Rue Suzanne
9 Avenue Charles Gounod	47 Rue Gambetta	43 Rue Saint-Julien	73BIS Rue Suzanne

1 Rue du Commerce	48 Rue Gambetta	44 Rue Saint-Julien	74 Rue Suzanne
10 Rue du Commerce	49 Rue Gambetta	45 Rue Saint-Julien	75 Rue Suzanne
11 Rue du Commerce	5 Rue Gambetta	46 Rue Saint-Julien	76 Rue Suzanne
12 Rue du Commerce	50 Rue Gambetta	47 Rue Saint-Julien	77 Rue Suzanne
14 Rue du Commerce	51 Rue Gambetta	48 Rue Saint-Julien	78 Rue Suzanne
2 Rue du Commerce	52 Rue Gambetta	49 Rue Saint-Julien	79 Rue Suzanne
3 Rue du Commerce	53 Rue Gambetta	5 Rue Saint-Julien	8 Rue Suzanne
4 Rue du Commerce	54 Rue Gambetta	50 Rue Saint-Julien	80 Rue Suzanne
5 Rue du Commerce	56 Rue Gambetta	51 Rue Saint-Julien	81 Rue Suzanne
6 Rue du Commerce	6 Rue Gambetta	52 Rue Saint-Julien	82 Rue Suzanne
7 Rue du Commerce	60 Rue Gambetta	53 Rue Saint-Julien	83 Rue Suzanne
8 Rue du Commerce	7 Rue Gambetta	54 Rue Saint-Julien	84 Rue Suzanne
9 Rue du Commerce	8 Rue Gambetta	55 Rue Saint-Julien	85 Rue Suzanne
1 Rue de la Commune de Paris	9 Rue Gambetta	57 Rue Saint-Julien	86 Rue Suzanne
10 Rue de la Commune de Paris	1 Rampe des Gobelins	59 Rue Saint-Julien	87 Rue Suzanne
11 Rue de la Commune de Paris	11 Rampe des Gobelins	60 Rue Saint-Julien	88 Rue Suzanne
12 Rue de la Commune de Paris	13 Rampe des Gobelins	62 Rue Saint-Julien	89 Rue Suzanne
13 Rue de la Commune de Paris	15 Rampe des Gobelins	7 Rue Saint-Julien	9 Rue Suzanne
13BIS Rue de la Commune de Paris	17 Rampe des Gobelins	8 Rue Saint-Julien	90 Rue Suzanne
14 Rue de la Commune de Paris	2 Rampe des Gobelins	9 Rue Saint-Julien	91 Rue Suzanne
15 Rue de la Commune de Paris	25 Rampe des Gobelins	10 Rue Saint-Louis	92 Rue Suzanne
16 Rue de la Commune de Paris	27 Rampe des Gobelins	12 Rue Saint-Louis	93 Rue Suzanne
16B Rue de la Commune de Paris	29 Rampe des Gobelins	16 Rue Saint-Louis	94 Rue Suzanne
16C Rue de la Commune de Paris	29BIS Rampe des Gobelins	17 Rue Saint-Louis	95 Rue Suzanne
16D Rue de la Commune de Paris	31 Rampe des Gobelins	18 Rue Saint-Louis	96 Rue Suzanne
16E Rue de la Commune de Paris	5 Rampe des Gobelins	18BIS Rue Saint-Louis	97 Rue Suzanne
17 Rue de la Commune de Paris	9 Rampe des Gobelins	19 Rue Saint-Louis	98 Rue Suzanne
18 Rue de la Commune de Paris	10 Rue de la Grève	2 Rue Saint-Louis	99 Rue Suzanne
19 Rue de la Commune de Paris	11 Rue de la Grève	20 Rue Saint-Louis	3 Rampe Napoléon
2 Rue de la Commune de Paris	12 Rue de la Grève	21 Rue Saint-Louis	5 Rampe Napoléon
20 Rue de la Commune de Paris	13 Rue de la Grève	22 Rue Saint-Louis	7 Rampe Napoléon

21 Rue de la Commune de Paris	14 Rue de la Grève	24 Rue Saint-Louis	9 Rampe Napoléon
22 Rue de la Commune de Paris	15 Rue de la Grève	25 Rue Saint-Louis	2 Impasse de l'Abbaye Prolongée
23 Rue de la Commune de Paris	16 Rue de la Grève	26 Rue Saint-Louis	4 Impasse de l'Abbaye Prolongée
24 Rue de la Commune de Paris	17 Rue de la Grève	27 Rue Saint-Louis	6 Impasse de l'Abbaye Prolongée
26 Rue de la Commune de Paris	18 Rue de la Grève	28 Rue Saint-Louis	8 Impasse de l'Abbaye Prolongée
26BIS Rue de la Commune de Paris	20 Rue de la Grève	29 Rue Saint-Louis	1 Rue Vincent Scotto
28 Rue de la Commune de Paris	21 Rue de la Grève	31 Rue Saint-Louis	10 Rue Vincent Scotto
3 Rue de la Commune de Paris	22 Rue de la Grève	32 Rue Saint-Louis	11 Rue Vincent Scotto
5 Rue de la Commune de Paris	23 Rue de la Grève	33 Rue Saint-Louis	12 Rue Vincent Scotto
6 Rue de la Commune de Paris	24 Rue de la Grève	34 Rue Saint-Louis	13 Rue Vincent Scotto
7 Rue de la Commune de Paris	25 Rue de la Grève	35 Rue Saint-Louis	14 Rue Vincent Scotto
8 Rue de la Commune de Paris	26 Rue de la Grève	36 Rue Saint-Louis	15 Rue Vincent Scotto
9 Rue de la Commune de Paris	28 Rue de la Grève	38 Rue Saint-Louis	16 Rue Vincent Scotto
1 Rue de la Corderie	29 Rue de la Grève	39 Rue Saint-Louis	17 Rue Vincent Scotto
10 Rue de la Corderie	29BIS Rue de la Grève	4 Rue Saint-Louis	19 Rue Vincent Scotto
11 Rue de la Corderie	3 Rue de la Grève	40 Rue Saint-Louis	2 Rue Vincent Scotto
12 Rue de la Corderie	30 Rue de la Grève	41 Rue Saint-Louis	21 Rue Vincent Scotto
14 Rue de la Corderie	32 Rue de la Grève	42 Rue Saint-Louis	23 Rue Vincent Scotto
15 Rue de la Corderie	33 Rue de la Grève	43 Rue Saint-Louis	3 Rue Vincent Scotto
16 Rue de la Corderie	35 Rue de la Grève	44 Rue Saint-Louis	4 Rue Vincent Scotto
16BIS Rue de la Corderie	37 Rue de la Grève	45 Rue Saint-Louis	5 Rue Vincent Scotto
17 Rue de la Corderie	4 Rue de la Grève	46 Rue Saint-Louis	6 Rue Vincent Scotto
20 Rue de la Corderie	5 Rue de la Grève	47 Rue Saint-Louis	7 Rue Vincent Scotto
21 Rue de la Corderie	6 Rue de la Grève	48 Rue Saint-Louis	8 Rue Vincent Scotto
23 Rue de la Corderie	7 Rue de la Grève	49 Rue Saint-Louis	9 Rue Vincent Scotto
23BIS Rue de la Corderie	8 Rue de la Grève	5 Rue Saint-Louis	1 Avenue Maurice Ravel
23TER Rue de la Corderie	9 Rue de la Grève	50 Rue Saint-Louis	10 Avenue Maurice Ravel
25 Rue de la Corderie	13 Avenue Gustave Charpentier	50BIS Rue Saint-Louis	12 Avenue Maurice Ravel
27 Rue de la Corderie	15A Avenue Gustave Charpentier	51 Rue Saint-Louis	1A Avenue Maurice Ravel
28 Rue de la Corderie	15B Avenue Gustave Charpentier	52 Rue Saint-Louis	1B Avenue Maurice Ravel
28BIS Rue de la Corderie	15C Avenue Gustave Charpentier	53 Rue Saint-Louis	1C Avenue Maurice Ravel

SLOW

29 Rue de la Corderie	15D Avenue Gustave Charpentier	54 Rue Saint-Louis	1D Avenue Maurice Ravel
3 Rue de la Corderie	2 Avenue Gustave Charpentier	56 Rue Saint-Louis	2 Avenue Maurice Ravel
30 Rue de la Corderie	4 Avenue Gustave Charpentier	57 Rue Saint-Louis	3 Avenue Maurice Ravel
32 Rue de la Corderie	6 Avenue Gustave Charpentier	6 Rue Saint-Louis	4 Avenue Maurice Ravel
34 Rue de la Corderie	1 Avenue Hector Berlioz	7 Rue Saint-Louis	5 Avenue Maurice Ravel
36 Rue de la Corderie	10 Avenue Hector Berlioz	8 Rue Saint-Louis	6 Avenue Maurice Ravel
38 Rue de la Corderie	11 Avenue Hector Berlioz	10A Rue Saint-Michel	8 Avenue Maurice Ravel
40 Rue de la Corderie	12 Avenue Hector Berlioz	10B Rue Saint-Michel	1 Impasse des Jardins
42 Rue de la Corderie	13 Avenue Hector Berlioz	10C Rue Saint-Michel	2 Impasse des Jardins
44 Rue de la Corderie	15 Avenue Hector Berlioz	11 Rue Saint-Michel	3 Impasse des Jardins
46 Rue de la Corderie	17 Avenue Hector Berlioz	12 Rue Saint-Michel	4 Impasse des Jardins
48 Rue de la Corderie	2 Avenue Hector Berlioz	13 Rue Saint-Michel	5 Impasse des Jardins
5 Rue de la Corderie	2A Avenue Hector Berlioz	14 Rue Saint-Michel	6 Impasse des Jardins
6 Rue de la Corderie	2B Avenue Hector Berlioz	15 Rue Saint-Michel	1 Impasse Saint-Michel
7 Rue de la Corderie	3 Avenue Hector Berlioz	16 Rue Saint-Michel	10 Impasse Saint-Michel
8 Rue de la Corderie	4 Avenue Hector Berlioz	17 Rue Saint-Michel	2 Impasse Saint-Michel
9 Rue de la Corderie	5 Avenue Hector Berlioz	18 Rue Saint-Michel	3 Impasse Saint-Michel
22 Route de Dieppe	6 Avenue Hector Berlioz	19 Rue Saint-Michel	4 Impasse Saint-Michel
76 Route de Dieppe	7 Avenue Hector Berlioz	19BIS Rue Saint-Michel	5 Impasse Saint-Michel
82 Route de Dieppe	8 Avenue Hector Berlioz	19TER Rue Saint-Michel	6 Impasse Saint-Michel
10 Rue de la Digue	9 Avenue Hector Berlioz	2 Rue Saint-Michel	7 Impasse Saint-Michel
10 Rue de la Digue	1 Place de l'Hôtel de Ville	20 Rue Saint-Michel	8 Impasse Saint-Michel
10BIS Rue de la Digue	3 Place de l'Hôtel de Ville	21 Rue Saint-Michel	9 Impasse Saint-Michel
10BIS Rue de la Digue	5 Place de l'Hôtel de Ville	22 Rue Saint-Michel	
11 Rue de la Digue	7 Place de l'Hôtel de Ville	23 Rue Saint-Michel	
11 Rue de la Digue	1 Rue de Hôtel de Ville	24 Rue Saint-Michel	

Annexe n°2 : Adresses du périmètre à Eu

10 Rue de l'Abbaye	2 Rue de la Grande Mademoiselle	13 Rue Pasteur	78 Rue de la République
12 Rue de l'Abbaye	3 Rue de la Grande Mademoiselle	14 Rue Pasteur	8 Rue de la République
14 Rue de l'Abbaye	4 Rue de la Grande Mademoiselle	15 Rue Pasteur	80 Rue de la République
18 Rue de l'Abbaye	6 Rue de la Grande Mademoiselle	16 Rue Pasteur	82 Rue de la République
20 Rue de l'Abbaye	7 Rue de la Grande Mademoiselle	17 Rue Pasteur	82BIS Rue de la République
22 Rue de l'Abbaye	8 Rue de la Grande Mademoiselle	17BIS Rue Pasteur	84 Rue de la République
4 Rue de l'Abbaye	9 Rue de la Grande Mademoiselle	18 Rue Pasteur	86 Rue de la République
6 Rue de l'Abbaye	1 Place Guillaume le Conquérant	19 Rue Pasteur	88 Rue de la République
8 Rue de l'Abbaye	10 Place Guillaume le Conquérant	20 Rue Pasteur	9 Rue de la République
2 Route d'Abbeville	13 Place Guillaume le Conquérant	21 Rue Pasteur	10 Rue Rollon
1 Place Albert 1er	14 Place Guillaume le Conquérant	22 Rue Pasteur	11 Rue Rollon
3 Place Albert 1er	15 Place Guillaume le Conquérant	23 Rue Pasteur	12 Rue Rollon
5 Place Albert 1er	16 Place Guillaume le Conquérant	24 Rue Pasteur	13 Rue Rollon
6 Place Albert 1er	17 Place Guillaume le Conquérant	26 Rue Pasteur	14 Rue Rollon
6BIS Place Albert 1er	18 Place Guillaume le Conquérant	28 Rue Pasteur	14BIS Rue Rollon
1 Rue Alphonse et Marcel Deparis	19 Place Guillaume le Conquérant	3 Rue Pasteur	14TER Rue Rollon
11 Rue Alphonse et Marcel Deparis	2 Place Guillaume le Conquérant	30 Rue Pasteur	15 Rue Rollon
12 Rue Alphonse et Marcel Deparis	20 Place Guillaume le Conquérant	32 Rue Pasteur	16 Rue Rollon
13 Rue Alphonse et Marcel Deparis	2BIS Place Guillaume le Conquérant	34 Rue Pasteur	17 Rue Rollon
15 Rue Alphonse et Marcel Deparis	4 Place Guillaume le Conquérant	36 Rue Pasteur	18 Rue Rollon
17 Rue Alphonse et Marcel Deparis	4BIS Place Guillaume le Conquérant	38 Rue Pasteur	19 Rue Rollon
19 Rue Alphonse et Marcel Deparis	5 Place Guillaume le Conquérant	40 Rue Pasteur	2 Rue Rollon
2 Rue Alphonse et Marcel Deparis	7 Place Guillaume le Conquérant	42 Rue Pasteur	20 Rue Rollon

2BIS Rue Alphonse et Marcel Deparis	8 Place Guillaume le Conquérant	42BIS Rue Pasteur	21 Rue Rollon
3 Rue Alphonse et Marcel Deparis	9 Place Guillaume le Conquérant	44 Rue Pasteur	22 Rue Rollon
4 Rue Alphonse et Marcel Deparis	1 Rue de Guise	46 Rue Pasteur	23 Rue Rollon
5 Rue Alphonse et Marcel Deparis	1BIS Rue de Guise	48 Rue Pasteur	24 Rue Rollon
6 Rue Alphonse et Marcel Deparis	5 Rue de Guise	5 Rue Pasteur	25 Rue Rollon
7 Rue Alphonse et Marcel Deparis	5BIS Rue de Guise	50 Rue Pasteur	26 Rue Rollon
8 Rue Alphonse et Marcel Deparis	14 Boulevard Hélène	7 Rue Pasteur	28 Rue Rollon
9 Rue Alphonse et Marcel Deparis	16 Boulevard Hélène	9 Rue Pasteur	29 Rue Rollon
1 Impasse d'Aumale	16BIS Boulevard Hélène	10 Rue Paul Bignon	2BIS Rue Rollon
10 Impasse d'Aumale	20 Boulevard Hélène	11 Rue Paul Bignon	30 Rue Rollon
11 Impasse d'Aumale	22 Boulevard Hélène	12 Rue Paul Bignon	31 Rue Rollon
12 Impasse d'Aumale	24 Boulevard Hélène	14 Rue Paul Bignon	32 Rue Rollon
13 Impasse d'Aumale	26 Boulevard Hélène	15 Rue Paul Bignon	34 Rue Rollon
14 Impasse d'Aumale	27 Boulevard Hélène	16 Rue Paul Bignon	36 Rue Rollon
15 Impasse d'Aumale	28 Boulevard Hélène	17 Rue Paul Bignon	38 Rue Rollon
17 Impasse d'Aumale	29 Boulevard Hélène	18 Rue Paul Bignon	39 Rue Rollon
3 Impasse d'Aumale	30 Boulevard Hélène	19 Rue Paul Bignon	4 Rue Rollon
4 Impasse d'Aumale	31 Boulevard Hélène	2 Rue Paul Bignon	40 Rue Rollon
5 Impasse d'Aumale	33 Boulevard Hélène	20 Rue Paul Bignon	43 Rue Rollon
7 Impasse d'Aumale	33A Boulevard Hélène	21 Rue Paul Bignon	44 Rue Rollon
8 Impasse d'Aumale	33B Boulevard Hélène	22 Rue Paul Bignon	45 Rue Rollon
9 Impasse d'Aumale	33D Boulevard Hélène	23 Rue Paul Bignon	46 Rue Rollon
9BIS Impasse d'Aumale	33E Boulevard Hélène	24 Rue Paul Bignon	47 Rue Rollon
1 Rue d'Aumale	37 Boulevard Hélène	25 Rue Paul Bignon	48 Rue Rollon
11 Rue d'Aumale	39 Boulevard Hélène	27 Rue Paul Bignon	5 Rue Rollon
13 Rue d'Aumale	1 Rue de l'Hospice	28 Rue Paul Bignon	50 Rue Rollon
15 Rue d'Aumale	10 Rue de l'Hospice	29 Rue Paul Bignon	52 Rue Rollon
17 Rue d'Aumale	11 Rue de l'Hospice	3 Rue Paul Bignon	54 Rue Rollon
19 Rue d'Aumale	12 Rue de l'Hospice	30 Rue Paul Bignon	56 Rue Rollon
1A Rue d'Aumale	13 Rue de l'Hospice	31 Rue Paul Bignon	56BIS Rue Rollon
21 Rue d'Aumale	15 Rue de l'Hospice	32 Rue Paul Bignon	7 Rue Rollon
23 Rue d'Aumale	15BIS Rue de l'Hospice	33 Rue Paul Bignon	9 Rue Rollon
25 Rue d'Aumale	16 Rue de l'Hospice	34 Rue Paul Bignon	1 Rue Sainte-Anne
3 Rue d'Aumale	18 Rue de l'Hospice	35 Rue Paul Bignon	4 Rue Sainte-Anne
5 Rue d'Aumale	2 Rue de l'Hospice	36 Rue Paul Bignon	6 Rue Sainte-Anne
7 Rue d'Aumale	3 Rue de l'Hospice	37 Rue Paul Bignon	8 Rue Sainte-Anne
9 Rue d'Aumale	4 Rue de l'Hospice	38 Rue Paul Bignon	1 Place du Marché Saint-Jacques
1 Rue du Balafré	5 Rue de l'Hospice	39 Rue Paul Bignon	10 Place du Marché Saint-Jacques
4 Rue du Balafré	6 Rue de l'Hospice	4 Rue Paul Bignon	11 Place du Marché

			Saint-Jacques
1 Impasse Beaurain	7 Rue de l'Hospice	40 Rue Paul Bignon	12 Place du Marché Saint-Jacques
10 Impasse Beaurain	8 Rue de l'Hospice	41 Rue Paul Bignon	13 Place du Marché Saint-Jacques
2 Impasse Beaurain	9 Rue de l'Hospice	42 Rue Paul Bignon	14 Place du Marché Saint-Jacques
3 Impasse Beaurain	1 Rue des Jardins Ouvriers	43 Rue Paul Bignon	15 Place du Marché Saint-Jacques
4 Impasse Beaurain	3 Rue des Jardins Ouvriers	44 Rue Paul Bignon	2 Place du Marché Saint-Jacques
4BIS Impasse Beaurain	5 Rue des Jardins Ouvriers	45 Rue Paul Bignon	3 Place du Marché Saint-Jacques
5 Impasse Beaurain	7 Rue des Jardins Ouvriers	46 Rue Paul Bignon	4 Place du Marché Saint-Jacques
6 Impasse Beaurain	1 Rue Jean Duhornay	48 Rue Paul Bignon	5 Place du Marché Saint-Jacques
8 Impasse Beaurain	11 Rue Jean Duhornay	49 Rue Paul Bignon	6 Place du Marché Saint-Jacques
1 Place de la Bresle	13 Rue Jean Duhornay	5 Rue Paul Bignon	7 Place du Marché Saint-Jacques
47 Place de la Bresle	15 Rue Jean Duhornay	50 Rue Paul Bignon	8 Place du Marché Saint-Jacques
49 Place de la Bresle	17 Rue Jean Duhornay	51 Rue Paul Bignon	9 Place du Marché Saint-Jacques
11 Rue de la Busine	19 Rue Jean Duhornay	52 Rue Paul Bignon	11 Ruelle Sémichon
1 Rue Charles Morin	1BIS Rue Jean Duhornay	53 Rue Paul Bignon	13 Ruelle Sémichon
11 Rue Charles Morin	21 Rue Jean Duhornay	54 Rue Paul Bignon	17 Ruelle Sémichon
13 Rue Charles Morin	21BIS Rue Jean Duhornay	55 Rue Paul Bignon	17BIS Ruelle Sémichon
15 Rue Charles Morin	21TER Rue Jean Duhornay	56 Rue Paul Bignon	18 Ruelle Sémichon
17 Rue Charles Morin	23 Rue Jean Duhornay	56BIS Rue Paul Bignon	1A Ruelle Sémichon
18 Rue Charles Morin	25 Rue Jean Duhornay	57 Rue Paul Bignon	1B Ruelle Sémichon
19 Rue Charles Morin	29 Rue Jean Duhornay	59 Rue Paul Bignon	1C Ruelle Sémichon
20 Rue Charles Morin	3 Rue Jean Duhornay	6 Rue Paul Bignon	2 Ruelle Sémichon
21 Rue Charles Morin	31 Rue Jean Duhornay	60 Rue Paul Bignon	20 Ruelle Sémichon
22 Rue Charles Morin	33 Rue Jean Duhornay	62 Rue Paul Bignon	3 Ruelle Sémichon
23 Rue Charles Morin	35 Rue Jean Duhornay	63 Rue Paul Bignon	4 Ruelle Sémichon
24 Rue Charles Morin	37 Rue Jean Duhornay	64 Rue Paul Bignon	6 Ruelle Sémichon
25 Rue Charles Morin	39 Rue Jean Duhornay	65 Rue Paul Bignon	8 Ruelle Sémichon
26 Rue Charles Morin	41 Rue Jean Duhornay	66 Rue Paul Bignon	9 Ruelle Sémichon
27 Rue Charles Morin	41BIS Rue Jean Duhornay	67 Rue Paul Bignon	19 Rue du Sergent Lefranc
28 Rue Charles Morin	43 Rue Jean Duhornay	68 Rue Paul Bignon	24 Rue du Sergent Lefranc
29 Rue Charles Morin	5 Rue Jean Duhornay	69 Rue Paul Bignon	26 Rue du Sergent Lefranc
3 Rue Charles Morin	7 Rue Jean Duhornay	69BIS Rue Paul Bignon	28 Rue du Sergent Lefranc
30 Rue Charles Morin	9 Rue Jean Duhornay	70 Rue Paul Bignon	6 Rue du Sergent Lefranc

31 Rue Charles Morin	1 Rue Jeanne d'Arc	71 Rue Paul Bignon	10 Rue Soeur Sainte-Fideline
32 Rue Charles Morin	10 Rue Jeanne d'Arc	72 Rue Paul Bignon	12 Rue Soeur Sainte-Fideline
33 Rue Charles Morin	11 Rue Jeanne d'Arc	73 Rue Paul Bignon	14 Rue Soeur Sainte-Fideline
34 Rue Charles Morin	12 Rue Jeanne d'Arc	74 Rue Paul Bignon	16 Rue Soeur Sainte-Fideline
35 Rue Charles Morin	13 Rue Jeanne d'Arc	75 Rue Paul Bignon	2 Rue Soeur Sainte-Fideline
35BIS Rue Charles Morin	14 Rue Jeanne d'Arc	76 Rue Paul Bignon	20 Rue Soeur Sainte-Fideline
35TER Rue Charles Morin	15 Rue Jeanne d'Arc	77 Rue Paul Bignon	20BIS Rue Soeur Sainte-Fideline
36 Rue Charles Morin	16 Rue Jeanne d'Arc	78 Rue Paul Bignon	22 Rue Soeur Sainte-Fideline
37 Rue Charles Morin	17 Rue Jeanne d'Arc	79 Rue Paul Bignon	24 Rue Soeur Sainte-Fideline
38 Rue Charles Morin	17BIS Rue Jeanne d'Arc	8 Rue Paul Bignon	4 Rue Soeur Sainte-Fideline
39 Rue Charles Morin	18 Rue Jeanne d'Arc	80 Rue Paul Bignon	6 Rue Soeur Sainte-Fideline
40 Rue Charles Morin	19 Rue Jeanne d'Arc	81 Rue Paul Bignon	8 Rue Soeur Sainte-Fideline
41 Rue Charles Morin	2 Rue Jeanne d'Arc	82 Rue Paul Bignon	1 Rue Stéphane Longchamp
42 Rue Charles Morin	20 Rue Jeanne d'Arc	83 Rue Paul Bignon	11 Rue Stéphane Longchamp
43 Rue Charles Morin	20BIS Rue Jeanne d'Arc	83BIS Rue Paul Bignon	13 Rue Stéphane Longchamp
44 Rue Charles Morin	21 Rue Jeanne d'Arc	84 Rue Paul Bignon	2 Rue Stéphane Longchamp
45 Rue Charles Morin	22 Rue Jeanne d'Arc	85 Rue Paul Bignon	4 Rue Stéphane Longchamp
46 Rue Charles Morin	23 Rue Jeanne d'Arc	86 Rue Paul Bignon	5 Rue Stéphane Longchamp
48 Rue Charles Morin	23BIS Rue Jeanne d'Arc	87 Rue Paul Bignon	6 Rue Stéphane Longchamp
5 Rue Charles Morin	24 Rue Jeanne d'Arc	88 Rue Paul Bignon	1 Rue de la Teinturerie
50 Rue Charles Morin	25 Rue Jeanne d'Arc	89 Rue Paul Bignon	10 Rue de la Teinturerie
52 Rue Charles Morin	26 Rue Jeanne d'Arc	9 Rue Paul Bignon	14 Rue de la Teinturerie
54 Rue Charles Morin	27 Rue Jeanne d'Arc	91 Rue Paul Bignon	16 Rue de la Teinturerie
56 Rue Charles Morin	28 Rue Jeanne d'Arc	91BIS Rue Paul Bignon	17 Rue de la Teinturerie
58 Rue Charles Morin	29 Rue Jeanne d'Arc	92 Rue Paul Bignon	18 Rue de la Teinturerie
60 Rue Charles Morin	3 Rue Jeanne d'Arc	93 Rue Paul Bignon	18BIS Rue de la Teinturerie
62 Rue Charles Morin	30 Rue Jeanne d'Arc	94 Rue Paul Bignon	19 Rue de la Teinturerie
64 Rue Charles Morin	31 Rue Jeanne d'Arc	95 Rue Paul Bignon	20 Rue de la Teinturerie
66 Rue Charles Morin	32 Rue Jeanne d'Arc	96 Rue Paul Bignon	21 Rue de la Teinturerie

68 Rue Charles Morin	32BIS Rue Jeanne d'Arc	98 Rue Paul Bignon	22 Rue de la Teinturerie
7 Rue Charles Morin	33 Rue Jeanne d'Arc	1 Rue de la Reine Mathilde	23 Rue de la Teinturerie
70 Rue Charles Morin	34 Rue Jeanne d'Arc	10 Rue de la Reine Mathilde	24 Rue de la Teinturerie
72 Rue Charles Morin	35 Rue Jeanne d'Arc	11 Rue de la Reine Mathilde	25 Rue de la Teinturerie
7BIS Rue Charles Morin	36 Rue Jeanne d'Arc	12 Rue de la Reine Mathilde	26 Rue de la Teinturerie
9 Rue Charles Morin	37 Rue Jeanne d'Arc	13 Rue de la Reine Mathilde	29 Rue de la Teinturerie
1 Rue de Clèves	38 Rue Jeanne d'Arc	1A Rue de la Reine Mathilde	3 Rue de la Teinturerie
10 Rue de Clèves	39 Rue Jeanne d'Arc	1B Rue de la Reine Mathilde	30 Rue de la Teinturerie
12 Rue de Clèves	4 Rue Jeanne d'Arc	3 Rue de la Reine Mathilde	31 Rue de la Teinturerie
14 Rue de Clèves	40 Rue Jeanne d'Arc	4 Rue de la Reine Mathilde	32 Rue de la Teinturerie
18 Rue de Clèves	41 Rue Jeanne d'Arc	5 Rue de la Reine Mathilde	33 Rue de la Teinturerie
2 Rue de Clèves	42 Rue Jeanne d'Arc	6 Rue de la Reine Mathilde	34 Rue de la Teinturerie
20 Rue de Clèves	43 Rue Jeanne d'Arc	8 Rue de la Reine Mathilde	35 Rue de la Teinturerie
22 Rue de Clèves	45 Rue Jeanne d'Arc	9 Rue de la Reine Mathilde	36 Rue de la Teinturerie
24 Rue de Clèves	4BIS Rue Jeanne d'Arc	100 Chaussée de Picardie	37 Rue de la Teinturerie
26 Rue de Clèves	5 Rue Jeanne d'Arc	100BIS Chaussée de Picardie	38 Rue de la Teinturerie
4 Rue de Clèves	55 Rue Jeanne d'Arc	101 Chaussée de Picardie	39 Rue de la Teinturerie
1 Place du Champ de Mars	57 Rue Jeanne d'Arc	102 Chaussée de Picardie	40 Rue de la Teinturerie
1 Rue du Collège	58 Rue Jeanne d'Arc	103 Chaussée de Picardie	41 Rue de la Teinturerie
10 Rue du Collège	59 Rue Jeanne d'Arc	104 Chaussée de Picardie	42 Rue de la Teinturerie
11 Rue du Collège	60 Rue Jeanne d'Arc	105 Chaussée de Picardie	43 Rue de la Teinturerie
12 Rue du Collège	61 Rue Jeanne d'Arc	106 Chaussée de Picardie	43BIS Rue de la Teinturerie
13 Rue du Collège	62 Rue Jeanne d'Arc	107 Chaussée de Picardie	44 Rue de la Teinturerie
14 Rue du Collège	63 Rue Jeanne d'Arc	108 Chaussée de Picardie	46 Rue de la Teinturerie
18 Rue du Collège	63BIS Rue Jeanne d'Arc	109 Chaussée de Picardie	47 Rue de la Teinturerie

2 Rue du Collège	65 Rue Jeanne d'Arc	111 Chaussée de Picardie	48 Rue de la Teinturerie
4 Rue du Collège	67 Rue Jeanne d'Arc	112 Chaussée de Picardie	49 Rue de la Teinturerie
6 Rue du Collège	69 Rue Jeanne d'Arc	112BIS Chaussée de Picardie	50 Rue de la Teinturerie
7 Rue du Collège	7 Rue Jeanne d'Arc	113 Chaussée de Picardie	51 Rue de la Teinturerie
8 Rue du Collège	71 Rue Jeanne d'Arc	114 Chaussée de Picardie	52 Rue de la Teinturerie
9 Rue du Collège	73 Rue Jeanne d'Arc	115 Chaussée de Picardie	54 Rue de la Teinturerie
1 Rue des Déportés	73BIS Rue Jeanne d'Arc	116 Chaussée de Picardie	56 Rue de la Teinturerie
2 Rue des Déportés	73TER Rue Jeanne d'Arc	117 Chaussée de Picardie	58 Rue de la Teinturerie
3 Rue des Déportés	75 Rue Jeanne d'Arc	118 Chaussée de Picardie	62 Rue de la Teinturerie
4 Rue des Déportés	77 Rue Jeanne d'Arc	119 Chaussée de Picardie	64 Rue de la Teinturerie
5 Rue des Déportés	79 Rue Jeanne d'Arc	120 Chaussée de Picardie	66 Rue de la Teinturerie
6 Rue des Déportés	81 Rue Jeanne d'Arc	121 Chaussée de Picardie	8 Rue de la Teinturerie
6B Rue des Déportés	83 Rue Jeanne d'Arc	123 Chaussée de Picardie	9 Rue de la Teinturerie
6C Rue des Déportés	85 Rue Jeanne d'Arc	125 Chaussée de Picardie	1 Boulevard Thiers
7 Rue des Déportés	9 Rue Jeanne d'Arc	126 Chaussée de Picardie	19 Boulevard Thiers
7BIS Rue des Déportés	13 Rue Lavoisier	127 Chaussée de Picardie	23 Boulevard Thiers
8 Rue des Déportés	17 Rue Lavoisier	128 Chaussée de Picardie	25 Boulevard Thiers
10 Rue Desire Leboeuf	19 Rue Lavoisier	129 Chaussée de Picardie	27 Boulevard Thiers
12 Rue Desire Leboeuf	1 Rue Lomiten	131 Chaussée de Picardie	29 Boulevard Thiers
16 Rue Desire Leboeuf	10 Rue Lomiten	133 Chaussée de Picardie	31 Boulevard Thiers
18 Rue Desire Leboeuf	10BIS Rue Lomiten	135 Chaussée de Picardie	33 Boulevard Thiers
2 Rue Desire Leboeuf	10TER Rue Lomiten	137 Chaussée de Picardie	33BIS Boulevard Thiers
20 Rue Desire Leboeuf	11 Rue Lomiten	138 Chaussée de Picardie	35 Boulevard Thiers
3 Rue Desire Leboeuf	12 Rue Lomiten	139 Chaussée de Picardie	37 Boulevard Thiers
4 Rue Desire Leboeuf	13 Rue Lomiten	141 Chaussée de	39 Boulevard Thiers

		Picardie	
5 Rue Desire Leboeuf	14 Rue Lomiten	145 Chaussée de Picardie	41 Boulevard Thiers
6 Rue Desire Leboeuf	14A Rue Lomiten	147 Chaussée de Picardie	43 Boulevard Thiers
7 Rue Desire Leboeuf	14B Rue Lomiten	149 Chaussée de Picardie	45 Boulevard Thiers
8 Rue Desire Leboeuf	14C Rue Lomiten	151 Chaussée de Picardie	45BIS Boulevard Thiers
10 Rue Digue Catix	14D Rue Lomiten	153 Chaussée de Picardie	5 Boulevard Thiers
11 Rue Digue Catix	14E Rue Lomiten	155 Chaussée de Picardie	10 Rue de la Trinité
12 Rue Digue Catix	14F Rue Lomiten	157 Chaussée de Picardie	12 Rue de la Trinité
14 Rue Digue Catix	14J Rue Lomiten	161 Chaussée de Picardie	14 Rue de la Trinité
16 Rue Digue Catix	14Q Rue Lomiten	161BIS Chaussée de Picardie	16 Rue de la Trinité
18 Rue Digue Catix	15 Rue Lomiten	163 Chaussée de Picardie	18 Rue de la Trinité
20 Rue Digue Catix	15BIS Rue Lomiten	165 Chaussée de Picardie	20 Rue de la Trinité
22 Rue Digue Catix	16 Rue Lomiten	169 Chaussée de Picardie	22 Rue de la Trinité
24 Rue Digue Catix	16BIS Rue Lomiten	75 Chaussée de Picardie	8 Rue de la Trinité
28 Rue Digue Catix	17 Rue Lomiten	77 Chaussée de Picardie	1 Rue de Verdun
30 Rue Digue Catix	18 Rue Lomiten	79 Chaussée de Picardie	10 Rue de Verdun
32 Rue Digue Catix	20 Rue Lomiten	80 Chaussée de Picardie	11 Rue de Verdun
6 Rue Digue Catix	4 Rue Lomiten	81 Chaussée de Picardie	12 Rue de Verdun
8 Rue Digue Catix	5 Rue Lomiten	83 Chaussée de Picardie	13 Rue de Verdun
10 Rue d'Égypte	6 Rue Lomiten	84 Chaussée de Picardie	13BIS Rue de Verdun
2 Rue d'Égypte	7 Rue Lomiten	86 Chaussée de Picardie	14 Rue de Verdun
4 Rue d'Égypte	8 Rue Lomiten	88 Chaussée de Picardie	15 Rue de Verdun
6 Rue d'Égypte	9 Rue Lomiten	89 Chaussée de Picardie	15BIS Rue de Verdun
8 Rue d'Égypte	1 Rue du Marché Saint-Jacques	89BIS Chaussée de Picardie	16 Rue de Verdun
10 Boulevard Faidherbe	10 Rue du Marché Saint-Jacques	90 Chaussée de Picardie	17 Rue de Verdun
10A Boulevard Faidherbe	11 Rue du Marché Saint-Jacques	91 Chaussée de Picardie	18 Rue de Verdun
10B Boulevard Faidherbe	12 Rue du Marché Saint-Jacques	92 Chaussée de Picardie	19 Rue de Verdun
14 Boulevard Faidherbe	13 Rue du Marché Saint-Jacques	93 Chaussée de Picardie	2 Rue de Verdun
16 Boulevard Faidherbe	14 Rue du Marché Saint-Jacques	94 Chaussée de Picardie	20 Rue de Verdun
18 Boulevard Faidherbe	17 Rue du Marché Saint-Jacques	95 Chaussée de Picardie	20BIS Rue de Verdun

SLOW

2 Boulevard Faidherbe	19 Rue du Marché Saint-Jacques	96 Chaussée de Picardie	21 Rue de Verdun
22 Boulevard Faidherbe	21 Rue du Marché Saint-Jacques	97 Chaussée de Picardie	22 Rue de Verdun
24 Boulevard Faidherbe	3 Rue du Marché Saint-Jacques	98 Chaussée de Picardie	23 Rue de Verdun
26 Boulevard Faidherbe	4 Rue du Marché Saint-Jacques	99 Chaussée de Picardie	24 Rue de Verdun
28 Boulevard Faidherbe	5 Rue du Marché Saint-Jacques	1 Rue de la Poste	25 Rue de Verdun
30 Boulevard Faidherbe	6 Rue du Marché Saint-Jacques	11 Rue de la Poste	26 Rue de Verdun
32 Boulevard Faidherbe	7 Rue du Marché Saint-Jacques	13 Rue de la Poste	27 Rue de Verdun
34 Boulevard Faidherbe	10 Rue du Maréchal Foch	15 Rue de la Poste	28 Rue de Verdun
4 Boulevard Faidherbe	11 Rue du Maréchal Foch	2 Rue de la Poste	29 Rue de Verdun
6 Boulevard Faidherbe	12 Rue du Maréchal Foch	3 Rue de la Poste	3 Rue de Verdun
6 Rue des Fontaines	12BIS Rue du Maréchal Foch	4 Rue de la Poste	30 Rue de Verdun
8 Rue des Fontaines	13 Rue du Maréchal Foch	5 Rue de la Poste	31 Rue de Verdun
10 Rue des Frères Anguier	14 Rue du Maréchal Foch	6 Rue de la Poste	33 Rue de Verdun
12 Rue des Frères Anguier	14TER Rue du Maréchal Foch	8 Rue de la Poste	35 Rue de Verdun
14 Rue des Frères Anguier	15 Rue du Maréchal Foch	10 Rue des Remparts	37 Rue de Verdun
14BIS Rue des Frères Anguier	17 Rue du Maréchal Foch	12 Rue des Remparts	38 Rue de Verdun
16 Rue des Frères Anguier	18 Rue du Maréchal Foch	14 Rue des Remparts	39 Rue de Verdun
2 Rue des Frères Anguier	19 Rue du Maréchal Foch	4 Rue des Remparts	4 Rue de Verdun
3 Rue des Frères Anguier	2 Rue du Maréchal Foch	6 Rue des Remparts	40 Rue de Verdun
3BIS Rue des Frères Anguier	20 Rue du Maréchal Foch	8 Rue des Remparts	41 Rue de Verdun
3TER Rue des Frères Anguier	21 Rue du Maréchal Foch	1 Rue de la République	43 Rue de Verdun
5 Rue des Frères Anguier	22 Rue du Maréchal Foch	10 Rue de la République	44 Rue de Verdun
6 Rue des Frères Anguier	23 Rue du Maréchal Foch	106 Rue de la République	45 Rue de Verdun
8 Rue des Frères Anguier	24 Rue du Maréchal Foch	11 Rue de la République	47 Rue de Verdun
10 Boulevard Gambetta	25 Rue du Maréchal Foch	12 Rue de la République	49 Rue de Verdun
11 Boulevard Gambetta	25BIS Rue du Maréchal Foch	13 Rue de la République	5 Rue de Verdun
11BIS Boulevard Gambetta	26 Rue du Maréchal Foch	14 Rue de la République	51 Rue de Verdun
12 Boulevard Gambetta	27 Rue du Maréchal Foch	16 Rue de la République	53 Rue de Verdun
13 Boulevard Gambetta	28 Rue du Maréchal Foch	18 Rue de la République	55 Rue de Verdun
14 Boulevard Gambetta	29 Rue du Maréchal Foch	19 Rue de la République	55BIS Rue de Verdun
15 Boulevard Gambetta	2BIS Rue du Maréchal Foch	2 Rue de la République	57 Rue de Verdun
16 Boulevard Gambetta	3 Rue du Maréchal Foch	20 Rue de la République	6 Rue de Verdun
17 Boulevard Gambetta	30 Rue du Maréchal Foch	21 Rue de la République	61 Rue de Verdun

18 Boulevard Gambetta	31 Rue du Maréchal Foch	22 Rue de la République	63 Rue de Verdun
19 Boulevard Gambetta	32 Rue du Maréchal Foch	23 Rue de la République	65 Rue de Verdun
2 Boulevard Gambetta	33 Rue du Maréchal Foch	24 Rue de la République	7 Rue de Verdun
21 Boulevard Gambetta	35 Rue du Maréchal Foch	25 Rue de la République	8 Rue de Verdun
22 Boulevard Gambetta	3BIS Rue du Maréchal Foch	26 Rue de la République	9 Rue de Verdun
23 Boulevard Gambetta	4 Rue du Maréchal Foch	27 Rue de la République	9BIS Rue de Verdun
25 Boulevard Gambetta	5 Rue du Maréchal Foch	28 Rue de la République	10 Boulevard Victor Hugo
25BIS Boulevard Gambetta	6 Rue du Maréchal Foch	29 Rue de la République	12 Boulevard Victor Hugo
27 Boulevard Gambetta	7 Rue du Maréchal Foch	3 Rue de la République	14 Boulevard Victor Hugo
2BIS Boulevard Gambetta	8 Rue du Maréchal Foch	30 Rue de la République	16 Boulevard Victor Hugo
3 Boulevard Gambetta	8BIS Rue du Maréchal Foch	31 Rue de la République	18 Boulevard Victor Hugo
33A Boulevard Gambetta	9 Rue du Maréchal Foch	32 Rue de la République	2 Boulevard Victor Hugo
33B Boulevard Gambetta	9BIS Rue du Maréchal Foch	32BIS Rue de la République	22 Boulevard Victor Hugo
33C Boulevard Gambetta	1 Rue Massacre	33 Rue de la République	24 Boulevard Victor Hugo
35 Boulevard Gambetta	2 Rue Massacre	35 Rue de la République	24BIS Boulevard Victor Hugo
37 Boulevard Gambetta	3 Rue Massacre	36 Rue de la République	26 Boulevard Victor Hugo
39 Boulevard Gambetta	4 Rue Massacre	37 Rue de la République	26A Boulevard Victor Hugo
4 Boulevard Gambetta	5 Rue Massacre	38 Rue de la République	26B Boulevard Victor Hugo
41 Boulevard Gambetta	8 Rue Massacre	39 Rue de la République	26C Boulevard Victor Hugo
43 Boulevard Gambetta	4 Rue des Moulins	3BIS Rue de la République	26D Boulevard Victor Hugo
5 Boulevard Gambetta	5 Rue des Moulins	3TER Rue de la République	28 Boulevard Victor Hugo
6 Boulevard Gambetta	6 Rue des Moulins	40 Rue de la République	28BIS Boulevard Victor Hugo
7 Boulevard Gambetta	7 Rue des Moulins	41 Rue de la République	30 Boulevard Victor Hugo
8 Boulevard Gambetta	8 Rue des Moulins	41B Rue de la République	32 Boulevard Victor Hugo
9 Boulevard Gambetta	1 Rue de Normandie	41C Rue de la République	34 Boulevard Victor Hugo
9BIS Boulevard Gambetta	10 Rue de Normandie	41D Rue de la République	36 Boulevard Victor Hugo
2 Avenue de la Gare	11 Rue de Normandie	41E Rue de la République	36BIS Boulevard Victor Hugo
1 Place du Général de	12 Rue de Normandie	41F Rue de la	4 Boulevard Victor Hugo

SLO

Gaulle		République	
11 Place du Général de Gaulle	13 Rue de Normandie	42 Rue de la République	42 Boulevard Victor Hugo
12BIS Place du Général de Gaulle	14 Rue de Normandie	43 Rue de la République	44 Boulevard Victor Hugo
14 Place du Général de Gaulle	15 Rue de Normandie	44 Rue de la République	44BIS Boulevard Victor Hugo
18 Place du Général de Gaulle	16 Rue de Normandie	45 Rue de la République	46 Boulevard Victor Hugo
2 Place du Général de Gaulle	2 Rue de Normandie	46 Rue de la République	46B Boulevard Victor Hugo
20 Place du Général de Gaulle	20 Rue de Normandie	47 Rue de la République	46C Boulevard Victor Hugo
20BIS Place du Général de Gaulle	22 Rue de Normandie	49 Rue de la République	46E Boulevard Victor Hugo
21 Place du Général de Gaulle	24 Rue de Normandie	5 Rue de la République	46T Boulevard Victor Hugo
22 Place du Général de Gaulle	3 Rue de Normandie	50 Rue de la République	48 Boulevard Victor Hugo
3 Place du Général de Gaulle	4 Rue de Normandie	51 Rue de la République	50 Boulevard Victor Hugo
4 Place du Général de Gaulle	4BIS Rue de Normandie	53 Rue de la République	52 Boulevard Victor Hugo
6 Place du Général de Gaulle	5 Rue de Normandie	53BIS Rue de la République	54 Boulevard Victor Hugo
9BIS Place du Général de Gaulle	7 Rue de Normandie	54 Rue de la République	56 Boulevard Victor Hugo
1 Rue Georges Clemenceau	8 Rue de Normandie	55 Rue de la République	58 Boulevard Victor Hugo
10 Rue Georges Clemenceau	9 Rue de Normandie	56 Rue de la République	6 Boulevard Victor Hugo
11 Rue Georges Clemenceau	1 Rue Octave Leconte	58 Rue de la République	60 Boulevard Victor Hugo
12 Rue Georges Clemenceau	10 Rue Octave Leconte	58BIS Rue de la République	62 Boulevard Victor Hugo
13 Rue Georges Clemenceau	11 Rue Octave Leconte	6 Rue de la République	64 Boulevard Victor Hugo
14 Rue Georges Clemenceau	13 Rue Octave Leconte	60 Rue de la République	66 Boulevard Victor Hugo
15 Rue Georges Clemenceau	13BIS Rue Octave Leconte	62 Rue de la République	68 Boulevard Victor Hugo
17 Rue Georges Clemenceau	14 Rue Octave Leconte	64 Rue de la République	1 Place de la Mouillette
19 Rue Georges Clemenceau	15 Rue Octave Leconte	66 Rue de la République	2 Place de la Mouillette
2 Rue Georges Clemenceau	18 Rue Octave Leconte	66BIS Rue de la République	3 Place de la Mouillette
21 Rue Georges Clemenceau	2 Rue Octave Leconte	68 Rue de la République	1 Voie Abbé Pierre

23 Rue Georges Clemenceau	20 Rue Octave Leconte	68BIS Rue de la République	1 Allée des Guise
3 Rue Georges Clemenceau	3 Rue Octave Leconte	7 Rue de la République	1 Cité de la Bresle
4 Rue Georges Clemenceau	4 Rue Octave Leconte	70 Rue de la République	2 Cité de la Bresle
5 Rue Georges Clemenceau	5 Rue Octave Leconte	70A Rue de la République	3 Cité de la Bresle
6 Rue Georges Clemenceau	6 Rue Octave Leconte	70B Rue de la République	4 Cité de la Bresle
7 Rue Georges Clemenceau	7 Rue Octave Leconte	70C Rue de la République	5 Cité de la Bresle
8 Rue Georges Clemenceau	8 Rue Octave Leconte	70D Rue de la République	6 Cité de la Bresle
9 Rue Georges Clemenceau	9 Rue Octave Leconte	72 Rue de la République	7 Cité de la Bresle
1 Rue de la Grande Mademoiselle	10 Rue Pasteur	72BIS Rue de la République	8 Cité de la Bresle
10 Rue de la Grande Mademoiselle	11 Rue Pasteur	74 Rue de la République	1 Voie Coluche
12 Rue de la Grande Mademoiselle	12 Rue Pasteur	76 Rue de la République	78 Rue de la République

Annexe n°4 : Adresses prioritaires à Eu

Cadastre	Adresse
76255000AC0032	1 RUE DE DIEPPE
76255000AC0246	27 RUE DE DIEPPE
76255000AP0039	28 RUE CHARLES MORIN
76255000AP0074	42 RUE DE LA TEINTURERIE
76255000AR0038	20 PL GUILLAUME LE CONQUERANT
76255000AR0040	18 PL GUILLAUME LE CONQUERANT
76255000AR0141	16 PL GUILLAUME LE CONQUERANT
76255000AR0143	14 PL GUILLAUME LE CONQUERANT
76255000AR0149	10 RUE DE VERDUN
76255000AV0004	14 RUE GEORGES CLEMENCEAU
76255000AV0028	9 RUE GEORGES CLEMENCEAU
76255000AV0092	48 RUE PASTEUR
76255000AV0147	16 RUE ROLLON
76255000AW0013	11 RUE PAUL BIGNON
76255000AW0018	5 RUE DU MASSACRE
76255000AW0026	10 RUE DU COLLEGE
76255000AW0040	4 RUE REINE MATHILDE
76255000AW0047	43 RUE PAUL BIGNON
76255000AW0148	18 RUE DESIRE LEBEUF
76255000AW0175	64 RUE PAUL BIGNON
76255000AX0098	19 RUE CHARLES MORIN
76255000BA0073	3 CHE DE SAINT REMY BOSROCOURT
76255000BD0045	15 RUE DE LA TRINITE
76255000AW0300	4 RUE PAUL BIGNON
76255000AW0299	6 RUE PAUL BIGNON
76255000AW0294	12-14 RUE PAUL BIGNON
76255000AW0292	16 RUE PAUL BIGNON
76255000AW0290	2 RUE DU MAL FOCH
76255000AD0043	37 RUE JEANNE D'ARC
76255000AV0012	10 RUE DE NORMANDIE
76255000AW0114	88 RUE PAUL BIGNON
76255000AD0073	14 RUE DE NORMANDIE
76255000BC0055	7 RTE DE GAMACHES

Annexe n°5 : Adresses prioritaires au Tréport

Cadastre	Adresse
76711000AP0009	4 RUE DES PECHEURS
76711000AP0012	2 RUE DES PECHEURS
76711000AP0018	12 RUE JULES DAUTRESIRE
76711000AP0031	18 RUE DE LA GREVE
76711000AP0035	10 RUE DE LA GREVE
76711000AP0039	18 RUE CHARLES BRASSEUR
76711000AP0040	20 RUE CHARLES BRASSEUR
76711000AP0044	9 RUE DE LA GREVE
76711000AP0053	28 RUE DES CHANTIERS
76711000AP0066	38 RUE DE LA CORDERIE
76711000AP0079	9 RUE DES CHANTIERS
76711000AP0095	18 RUE AMIRAL COURBET
76711000AR0002	RUE DU LIEUTENANT CLAUDE
76711000AR0012	18 RUE DE LA RADE
76711000AR0035	52 QUAI FRANCOIS 1ER
76711000AR0052	47 QUAI FRANCOIS 1ER
76711000AR0055	2 QUAI FRANCOIS 1ER
76711000AR0063	44 QUAI FRANCOIS 1ER
76711000AR0064	3 RUE THIERS
76711000AR0067	9 RUE THIERS
76711000AR0072	2 RUE DE LA POISSONNERIE
76711000AR0098	8 RUE SAINT ELOI
76711000AR0114	12 RUE DE L HOTEL DE VILLE
76711000AR0115	10 RUE DE L HOTEL DE VILLE
76711000AR0135	4 RUE DE LA TOUR
76711000AR0136	2 RUE DE LA TOUR
76711000AR0155	1 RUE DE LA FALAISE
76711000AR0208	1 RUE GAMBETTA
76711000AR0212	6 RUE GAMBETTA
76711000AR0255	19 RUE SAINT JULIEN
76711000AR0263	3 PL NOTRE DAME
76711000AR0284	31 RUE SAINT LOUIS
76711000AR0380	26 RUE THIERS
76711000AR0400	30 RUE DU DUC DE PENTHIEVRE
76711000AR0400	23 RUE PASTEUR
76711000AR0416	62 RUE DE PENTHIEVRE
76711000AR0418	9 RUE CHARLES BRASSEUR
76711000AS0004	7 RUE DE LA COMMUNE DE PARIS
76711000AS0015	16 PL DE L EGLISE
76711000AS0030	3 RUE SAINT MICHEL
76711000AS0171	11 RUE DES ALLIES

76711000AS0211	14 RUE DU FOYER
76711000AS0255	26 RUE SAINT MICHEL
76711000AS0270	12 RUE SAINT MICHEL
76711000AS0302	16C RUE DE LA COMMUNE DE PARIS
76711000AS0307	12 RUE DE LA COMMUNE DE PARIS
76711000AS0308	10 RUE DE LA COMMUNE DE PARIS
76711000AS0310	6 RUE DE LA COMMUNE DE PARIS
76711000AS0348	66 RUE SAINT MICHEL
76711000AS0356	13 RUE DE LA COMMUNE DE PARIS
76711000AV0181	3 RUE SUZANNE
76711000AW0032	1 RUE VICTOR HUGO
76711000AW0033	5 RUE VICTOR HUGO
76711000AW0088	6 QUAI DE LA RETENUE
76711000AW0089	5 QUAI DE LA RETENUE
76711000AW0116	1 RUE DU DOCTEUR LEMAIRE
76711000AW0251	33 RUE DU DOCTEUR PEPIN
76711000AW0338	34 RUE DU DOCTEUR PEPIN
76711000AW0705	124 RUE DU DOCTEUR PEPIN